#### **CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-Verbal de la réunion du jeudi 6 juin 2019

Président Patrice VERGRIETE
Secrétaire Rémy BECUWE

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21/03/19
- II DELIBERATIONS

#### **COMMUNE DE FORT-MARDYCK**

1. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 22 mai 2019

## **COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER**

2. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 20 mai 2019

#### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

3. Demande de retrait de la commune d'Armbouts-Cappel du syndicat intercommunal à vocation unique pour la télédistribution.

#### **FINANCES**

- 4. Compte administratif de l'exercice 2018
- 5. Compte de gestion de l'exercice 2018
- 6. Affectation du résultat 2018
- 7. Budget supplémentaire 2019 et restes à réaliser 2018
- 8. Ajustement opérations pluriannuelles d'investissement Autorisations de programmes
- 9. Etat complémentaire des subventions
- 10. Admissions en non-valeur
- 11. Rapport d'observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la ville communication au conseil municipal
- 12. Demande de remise gracieuse Déficits constatés suite à des vérifications de régies.
- 13. Demande de remise gracieuse de monsieur PRINGARBE Malek

# **ACTION FONCIÈRE**

- 14. Transfert de voiries au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- 15. Dunkerque Ancien collège Lamartine- sol d'assiette galerie-véranda régularisation foncière auprès de la Communauté Urbaine et cession
- 16. Dunkerque/Malo-Les-Bains -rue des soupirs : désaffectation et déclassement du domaine public d'un espace vert
- 17. Dunkerque / Malo-les-Bains 11 rue des Sansonnets cession d'espace vert au profit de M. et Mme Boy
- 18. Dunkerque / Rosendaël Boulevard Diderot Cession au profit de M. Ropp et Mme Le Claire de l'emprise d'un bardage

- 19. Dunkerque / Rosendaël Cession du site de l'IME de Rosendaël au profit de l'association les papillons blancs
- 20. Dunkerque/Petite-Synthe rue du Kruysbellaert : cession de la parcelle pour partie cadastrée 460AE633 au profit de l'association du littoral Dunkerquois
- 21. Dunkerque / Petite-Synthe-ancienne piscine Leferme : désaffectation et déclassement du domaine public
- 22. Dunkerque/Petite-Synthe site ancienne piscine René Leferme : reprise d'espaces verts

## **URBANISME**

23. Avis de la Ville de Dunkerque sur le PLUIHD (plan local d'urbanisme intercommunal habitat déplacements) arrêté par la Communauté urbaine de Dunkerque le 7 février 2019

#### **DEMOCRATIE LOCALE**

24. Avenant à la convention Ville/Aduges/CCAS 2016-2021 portant sur la démocratie locale et vie de quartier, la maintenance des bâtiments et le dialogue de gestion

#### **DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN**

25. Bilan des actions 2018 DSU et financées par la DSUCS

# **AMENAGEMENT URBAIN**

26. Quai aux fleurs - convention relative à la réalisation partielle des travaux de compétence communale dans le cadre de l'aménagement du quai aux fleurs à Dunkerque - réalisation des travaux d'éclairage public

## **ENVIRONNEMENT**

27. Permis de végétaliser

#### **ECONOMIE TOURISME**

28. Renouvellement de la concession de plage - exercice d'un droit de priorité

# **ACTION CULTURELLE**

29. Bateau Feu - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs multipartenariale - Années 2019 à 2022.

# **PERSONNEL**

- 30. Mise à jour du tableau des effectifs.
- 31. Revalorisation des montants de remboursement des frais d'hébergement et des indemnités kilométriques dans la fonction publique.
- 32. Ajustement du référentiel indemnitaire et ajustement du tableau des effectifs

## **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES**

33. Contrat d'affermage pour la gestion du bowling - avenant de prolongation

#### III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

<u>M. le maire :</u> Il est 18h15, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Je donne la parole à M. Rémy Bécuwe pour l'appel.

# VILLE DE DUNKERQUE EXTRAIT DE REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Convoqué le 31 mai 2019 pour la séance du jeudi 6 juin 2019

#### PRESENTS:

Monsieur Patrice VERGRIETE Madame Karima BENARAB Monsieur Jean-François MONTAGNE Madame Martine ARLABOSSE Madame Leïla NAIDJI Madame Alice VARET Monsieur Yves PANNEQUIN Madame Catherine SERET Monsieur Michel TOMASEK Madame Monique BONIN Monsieur Guillaume FLORENT Madame Nadia FARISSI Monsieur Jean-Yves FREMONT Madame Diana DEQUIDT Monsieur Bernard MONTET Madame Marjorie ELOY Monsieur Alain SIMON Monsieur Etienne DUQUENNOY Monsieur Pascal LEQUIEN Monsieur Davy LEMAIRE Madame Fabienne CASTEL Monsieur Guy LECLUSE Madame Anne-Marie FATOU Monsieur Régis DOUILLIET Monsieur Jean-Philippe TITECA Madame Martine COUDEVYLLE Monsieur Francis DUYCK Monsieur Gérard GOURVIL Madame Annette DISSELKAMP Madame Catherine SERLOOTEN Monsieur Guy SAINT-MARTIN Madame Elisabeth LONGUET Monsieur Frédéric VANHILLE Madame Catherine VANDORME Madame Stéphanie PEEREN Madame Nadia AMARA

Adjointe de quartier Adjointe de quartier Adjointe au Maire Adjoint au Maire Adjoint au Maire Adjoint au Maire Adjoint de quartier Maire-délégué Conseiller municipal Conseillère municipale Conseiller municipal Conseiller municipal Conseillère municipale Conseiller municipal Conseiller municipal Conseillère municipale Conseillère municipale Conseiller municipal Conseillère municipale Conseiller municipal Conseillère municipale Conseillère municipale Conseillère municipale Conseillère municipale Conseillère municipale Conseiller municipal Maire-délégué Conseillère municipale Conseiller municipal Conseiller municipal Conseillère municipale Conseillère municipale

Conseiller municipal

Maire

1ère Adjointe au Maire

Adjoint de quartier

ABSENT(S):

Madame Claudine DUCELLIER Conseillère municipale

# **ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR:**

Madame Olivia HENDERYCKX

Madame Séverine WICKE

Monsieur Rémy BECUWE Monsieur Roméo RAGAZZO

Madame Joëlle CROCKEY

Monsieur Christian HUTIN

Monsieur Adrien NAVE

Monsieur Wulfran DESPICHT Madame Delphine CASTELLI

Madame Angélique VERBECKE

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom: Monsieur Laurent SCHOUTTEET à Madame Olivia

HENDERYCKX, Monsieur Djoumoi SAID à Monsieur Michel TOMASEK, Madame Laura EVRARD à Madame Leïla NAIDJI, Monsieur Michel DELEBARRE à Monsieur Wulfran DESPICHT, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Adrien NAVE, Madame Martine FORTUIT à Madame Angélique VERBECKE.

#### M.le maire:

Merci M. Bécuwe, le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

Au nom du conseil municipal, je tiens tout d'abord à présenter nos condoléances aux proches de M. Rudy Deboes, agent de maîtrise principal à la direction du cadre de vie à la ville de Dunkerque et également membre fondateur des Kakernesches.

Depuis notre dernier conseil, l'actualité locale a été marquée par l'ouverture de la B!B. L'inauguration de notre nouvelle bibliothèque a eu lieu le 11 mai et ce jour-là, nous étions déjà plus de 8 000 à découvrir ce nouvel équipement dédié à la culture pour tous. Le succès de la nouvelle B!B ne s'est pas démenti depuis, avec plus de 10 000 visites et 1 000 nouvelles inscriptions lors de la première semaine d'ouverture. Je remercie l'ensemble des entreprises ayant réussi cette transformation de l'ancien musée des beaux-arts ainsi que les architectes et partenaires financeurs, mais aussi les agents de la bibliothèque qui n'ont pas ménagé leurs efforts ces dernières semaines.

Dans le domaine de la mobilité, Dunkerque continue d'attirer les regards grâce à notre nouveau réseau de transport public totalement gratuit. Hier, j'ai en effet eu l'occasion de dévoiler les premiers résultats de l'enquête faite par le cabinet indépendant VIGS sur l'évolution des pratiques de mobilité des habitants de l'agglomération depuis le 1er septembre dernier. Les résultats sont éloquents, la fréquentation du nouveau réseau, vous voyez le graphique sous les yeux continue de progresser et atteint aujourd'hui une croissance de plus 80% en semaine, plus 120% le samedi, plus 200% le dimanche, par comparaison avec la fréquentation observée lorsque l'ancien réseau payant était en vigueur. Aucune agglomération n'a réussie bien entendu à avoir des chiffres de progression aussi importants depuis très longtemps. De plus, l'étude montre clairement que cette croissance des flux provient avant tout de l'abandon de l'usage de l'automobile, puisque 48% des nouveaux usagers déclarent prendre moins leur voiture depuis la mise en place du bus gratuit. Après l'abandon de l'automobile, la 2ème source de la croissance des flux, c'est une augmentation de la mobilité puisque 33% des nouveaux usagers effectue aujourd'hui des déplacements qu'ils n'auraient pas fait avec l'ancien réseau. Cette évolution est évidemment très positive car la mobilité entretient le lien social et est un facteur clé dans la lutte contre l'exclusion.

On peut se féliciter de ces premiers chiffres de l'étude que nous a apportés le cabinet VIGS. Je rajouterai que, même la marche est neutre puisque si une partie des trajets qui sont actuellement réalisés en bus, se faisaient avant à la marche, nous avons 20% de l'ensemble des enquêtes et des usagers qui aujourd'hui déclarent marcher davantage, donc le bus a aussi permis de renforcer la marche sur l'ensemble du territoire dunkerquois, ce sont des résultats donc qui sont très satisfaisants.

Autre actualité de ces dernières semaines, la brigade de nuit de la police municipale est en service depuis le 1<sup>er</sup> juin. Elle montera en puissance progressivement jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre, date à laquelle elle comptera 16 agents dont 3 maîtres-chiens. Elle fonctionne de 21h à 6h de même que le centre de supervision urbain qui voit lui aussi ses horaires étendus et sera un appui précieux aux équipes de terrain. Les dunkerquois qui souhaitent contacter notre police de nuit doivent composer le 17. C'est la police nationale qui jugera si elle intervient directement ou si elle transfère l'intervention à la police municipale.

Dans le domaine sportif, le mois de juin sonne traditionnellement les fins de saison, avec des fortunes diverses pour nos clubs. Malgré l'énorme ambiance mise par leurs 1 300 supporters à Bercy, nos handballeurs se sont inclinés en finale de la coupe de France face à une équipe de Chambéry qui, il faut le dire, aura dominé le match de bout en bout. Je tiens néanmoins à féliciter les joueurs et l'ensemble des membres du club pour cet excellent parcours qui aura montré encore une fois l'attachement des dunkerquois au handball.

Les footballeurs de l'USLD se sont quant à eux maintenus en finissant ce championnat national en boulet de canon. Deuxième du championnat sur la phase retour, ils finissent même à une très honorable 11ème place, après nous avoir fait très peur, il faut le dire. Les dirigeants peuvent désormais se concentrer sur la prochaine saison durant laquelle le première nouvelle tribune de Tribut sera livrée probablement en décembre.

Toujours en sport, j'adresse toutes mes félicitations à :

- Robin Lotton, jeune pongiste du TTAB, devenu champion de France handisport de sa catégorie à Roanne le 19 mai dernier.
- A l'équipe fanion du HCDM, promue en Nationale 2 après avoir terminé championne ex-aequo de Nationale 3 de hockey sur gazon.
- Et aux élèves de la section « kitesurf » du lycée de l'Europe, champions de France UNSS des lycées. Cette section d'ailleurs UNSS la section sportive au lycée de l'Europe de kitesurf affiche d'ailleurs des résultats assez exceptionnels.
- Tous mes encouragements à notre skipper Thomas Ruyant actuellement encore en course pour remporter la 1ère étape de la cinquantième édition de la solitaire du Figaro.

Durant ces mois de mai et juin, notre ville ne manque pas d'animations nombreuses et variées. Avant que la plage n'atteigne son rythme de croisière estivale; le printemps de la place Jean-Bart continue notamment d'attirer chaque week-end des milliers de visiteurs en centre-ville. Après la « fun games week » qui a flirté cette année avec les 20 000 visiteurs et le défilé des géants dimanche dernier, c'est au tour du village de « Tous acteurs pour Dunkerque » de s'installer au pied de notre corsaire avec son désormais traditionnel pique-nique du lundi de Pentecôte, auquel j'ai le plaisir de vous inviter, j'espère que vous serez nombreux.

Je ne veux pas oublier également la retransmission des matches de l'équipe de France féminine de football sur écran géant qui aura lieu à partir du 17 juin pour France-Nigeria, noter le sur vos tablettes, les 2 premiers matchs de poules étant diffusés à la B!B demain, puisque ça commence demain le 7 juin et le 12 juin, le12 juin ça doit être contre la Norvège, il me semble, et demain c'est contre la Corée.

Le 17 juin marquera aussi le début du tournage du film « La musique ne joue pour personne » réalisé par Samuel Benchetrit avec un prestigieux casting composé notamment de Joey Starr, Béatrice Dalle, Vanessa Paradis, François Damiens ou encore Ramzy. C'est clair que ça va courir après les vedettes à Dunkerque en cette fin de mois de juin.

### I Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21/03/19

### Adopté à l'unanimité.

#### M. le maire :

J'en viens à présent à notre ordre du jour. Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars. Y a des observations ? Allez-y M. Nave.

# M. Nave :

Oui, Merci M. le maire. Sur le procès-verbal, une question technique. On a remarqué que les différentes délibérations, comptes rendus, vidéos des conseils municipaux étaient mis en ligne sur le site de la ville, sauf celui du 13 décembre. Est-ce que vous pourriez nous expliquer pourquoi ? Alors sur le 13 décembre on a bien les délibérations et le compte-rendu mais on n'a pas la vidéo. Est-ce que vous pourriez nous expliquer pourquoi et peut-être ajouter un complément M. le maire sur le propos, pour remercier aussi l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés le 26 mai pour l'élection européenne. On peut saluer la forte augmentation de la participation que ce soit pour l'ensemble des partis, c'est toujours encourageant et bon signe pour la démocratie quand les électeurs se rendent aux urnes et remercier aussi l'ensemble des électeurs qui ont fait confiance à la liste de Marine Le Pen et Jordan Bardella puisque le nombre de voix a augmenté. Merci.

#### M.le maire :

C'est dommage, je partageais bien le début de vos propos et me féliciter aussi de la participation aux élections. J'ai moins aimé la fin, moins aimé la fin. D'ailleurs, il faut noter que le pourcentage fait par Marine Le Pen a baissé substantiellement sur la commune de Dunkerque, il fallait le signaler aussi M. Nave, il faut aller jusqu'au bout, 4 points de moins quand même. On sent une érosion du Rassemblement National sur Dunkerque, ça fait plaisir, ça fait plaisir, moi c'est ça qui m'a réjoui, vous voyez, après la participation. Voilà pour le 1er point, on regardera c'est peut-être un problème technique, j'avoue que je n'ai pas été observer si ça y était ou pas. Très bien, je considère que le compte-rendu est adopté.

#### M.le maire :

Je passe aux délibérations M. Ragazzo, vous avez la 1ère délibération.

# M. Ragazzo :

Oui, M le maire, Chers Collègues, cette délibération lors du conseil consultatif du 22 mai concerne les finances et l'administration générale. Alors en ce qui concerne les finances, le conseil consultatif a adopté le compte administratif et le compte de gestion du receveur et on peut noter, effectivement que globalement notre budget est maîtrisé, les dépenses sont maîtrisées et que la consommation des crédits tourne autour de 90%, ce qui veut dire que nos prévisions et notre gestion se superposent d'une manière tout à fait correcte.

En administration générale nous avons une délibération sur le protocole d'accord avec le PLI et la participation financière 2019 de notre commune associée. Nous avons également émis un avis favorable sur la demande de vente de patrimoine de Partenord Habitat et un avis positif également sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacement. Voilà, M le maire les questions qui ont été évoquées lors de ce conseil consultatif.

# II DELIBERATIONS

# **COMMUNE DE FORT-MARDYCK**

# 1.- <u>Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 22 mai 2019</u>

Rapporteur: Monsieur Roméo RAGAZZO, Maire-délégué

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal:

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 22 mai 2019.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

### (voir positions de vote sur l'intervention)

## Adopté

#### M.le maire :

Merci M. Ragazzo. Est-ce qu'il y a des observations ? Allez-y Mme Verbecke.

#### Mme Verbecke:

Bonsoir. Alors madame la maire, messieurs les maires, mesdames et messieurs les élus, pour le conseil consultatif, les élus du groupe Fort-Mardyckois ont voté pour l'approbation du procès-verbal du 6 mars 2019, abstention pour la délibération du dernier compte administratif ainsi que pour le compte de gestion, pour le protocole d'accord avec le PLI, suite au document diffusé lors du conseil, dommage que ces données ne nous soient pas communiquées en amont, abstention sur les avis sur la demande de vente de patrimoine de Partenord Habitat et sur le projet PLUIHD.

## M. Ragazzo:

C'est quoi le vote?

### M. le maire :

Allez-y terminer Mme Verbecke, M. Ragazzo n'a pas entendu ce que vous avez dit.

#### M. Ragazzo :

Je n'ai pas entendu le dernier vote.

## Mme Verbecke:

Abstention sur les avis.

#### M. Ragazzo:

Ah, non, vous avez voté pour lors du conseil consultatif.

# Mme Verbecke:

Sur le PLUIHD?

#### M. Ragazzo

Sur le PLUIHD, vous avez voté pour, mais bon, ici vous pouvez changer d'avis si vous le voulez, mais je voulais simplement rappeler que vous avez voté pour.

# Mme Verbecke:

On va regarder. Je vous remercie. Alors, les élus du Défi Fort-Mardyckois, remercions les électeurs pour l'augmentation de participation lors de l'élection européenne, en ce jour de fête des mères, +10% et Jordan Bardella et Marine Le Pen se joignent à nous pour remercier les électeurs pour le maintien des 51% à Fort-Mardyck. Merci.

# M. le maire :

D'autres interventions ? M. Ragazzo vous voulez ? non ? tout va bien ? Donc on a entendu les votes de M. Nave et de Mme Verbecke. Tous les autres sont pour ? Je vous en remercie. M. Hutin pour les délibérations 2 et 3.

# M. Hutin:

Oui. Merci M.le maire. Comme à l'accoutumée, je ne vais pas revenir sur l'ensemble des délibérations de ce conseil du 20 mai à Saint-Pol-sur-Mer, je noterai simplement deux points qui peuvent intéresser le grand conseil de Dunkerque.

Nous avons donc délibéré particulièrement sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement, à l'heure actuelle à l'Assemblée Nationale, il y a le Plan Mobilité qui est voté, donc on ne parlera bientôt plus de déplacement mais de mobilité, afin de proposer quelques modifications dans notre zonage, en particulier sur le rond-point du 8 mai qui a une surface qui nous permet d'imaginer à l'avenir et en particulier avec le NPRU que nous allons aller défendre ensemble M. le maire, je pense que c'est le 4 juillet à Paris et des aménagements aussi sur les parkings du quai Wilson que tout le monde connaît et qui n'appartiennent à personne. On ne sait pas à qui ça appartient et donc la ville a décidé de les aménager et afin de permettre aux commerces qui sont présents le long du boulevard Simone Veil de se développer.

La 2<sup>ème</sup> chose c'était le compte administratif comme à Fort-Mardyck, comme à Dunkerque, bien évidemment et le compte de gestion qui nous fait apparaître un résultat conforme aux prévisions budgétaires.

Donc, sans aucun problème notre investissement annuel est de 4 millions comme il l'a été depuis le début de ce mandat, concernant en particulier l'aménagement du parvis de la salle Thomas, l'installation de ce que nous continuons à faire avec les caméras de vidéo protection, en particulier au centre Romain Rolland et au parc Prigeant.

Voilà, sinon il y a un certain nombre de travaux pluriannuels qui sont programmés en particulier au niveau de l'éclairage public et de l'aménagement des bâtiments publics. Voilà, M. le maire.

### M. le maire :

Bien, je vous laisse présenter la délibération 3 au même moment.

#### M. Hutin:

C'est quoi la 3, dites-moi?

#### M. le maire :

C'est le retrait de la commune d'Armbouts-Cappel du syndicat intercommunal du SIVU.

#### M. Hutin:

Ah oui, oui. Alors là rapidement, la ville d'Armbouts-Cappel avait prévu d'intégrer le SIVU dans le cadre du développement de la fibre, or Orange est allé plus vite que le SIVU, et donc c'est Orange qui est passé avant le SIVU, voilà, tout simplement donc c'est un aller et retour.

#### **COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER**

#### 2.- Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 20 mai 2019

Rapporteur: Monsieur Christian HUTIN, Conseiller municipal

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 20 mai 2019.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

(voir positions de vote sur l'intervention)

# Adopté

## **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

# 3.- <u>Demande de retrait de la commune d'Armbouts-Cappel du syndicat intercommunal à vocation</u> unique pour la télédistribution.

Rapporteur: Monsieur Christian HUTIN, Conseiller municipal

Par délibération de son conseil en date du 15 décembre 2018, la commune d'Armbouts-Cappel a sollicité son retrait du SIVU pour la télédistribution. La commune estime en effet que le déploiement de la fibre optique sur son territoire ayant été avancé de plusieurs années, il n'y a plus lieu que la commune adhère au SIVU.

Par délibération du 11 janvier 2019, le syndicat intercommunal a donné un avis favorable à ce retrait et il sollicite l'avis des communes membres.

Compte tenu de l'absence d'impact financier de ce retrait, le conseil municipal de Dunkerque émet un avis favorable à ce retrait.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

#### Adopté à l'unanimité

# M. le maire :

Merci. Des interventions sur ces délibérations 2 et 3 ? M. Nave vous avez la parole.

### M. Nave :

Oui, merci. Sur la 2 concernant les délibérations du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer : une abstention sur le compte-rendu des décisions qui sont prises par le maire et une abstention également, M. Ragazzo, sur le PLUIHD pour le groupe Défi St Polois. Vous voyez la cohérence entre les groupes de Dunkerque et de St Pol-sur-Mer bien que nous nous expliquerons sur la délibération que nous voterons ici à Dunkerque, les raisons de nos votes.

3, 4, 5, 6 : un vote pour de notre groupe, un vote contre le compte administratif de la ville de St Pol-sur-Mer avec là deux remarques : la première c'est le manque de transparence sur les investissements. On sait que la ville de St Pol-sur-Mer touche une enveloppe de 4 millions d'euros pour les investissements et nous n'avons malheureusement lors des votes du budget, aucun retour sur les investissements réalisés ou ceux qui pourraient reporter sur les années précédentes. C'est le flou total sur ce compte administratif sur les comptes administratifs d'ailleurs.

La deuxième remarque concerne l'électricité. Conseil après conseil, la ville de St Pol-sur-Mer a fait le choix d'investir dans le réseau d'électricité dans de nouveaux candélabres pour à terme réduire sa facture d'électricité et on voit que budget après budget, cette facture, la ligne en tout cas dépense énergie augmente assez significativement et donc, regretter que ces investissements ne soient pas au final faits comme ça avait été indiqué pour réduire la facture énergétique.

Et enfin, une abstention sur le compte-rendu de gestion de la commune, et pour terminer pareil, félicitez pareil la mobilisation pour l'élection du 26 mai à St Pol-sur-Mer +12 points de participation et pour compléter votre propos M. le maire, il faut bien prendre dans ces élections le nombre de listes qui participent aux élections, 34 cette année, 22 en 2014. Voilà, il faut quand on prend en compte un pourcentage, il faut voir le nombre de liste, il faut voir la participation, tout ça fait varier évidemment les pourcentages, ce qui est important c'est le nombre de voix d'élection en élection, et sur les deux élections aussi bien à Fort-Mardyck à Dunkerque, qu'à St Pol-sur-Mer, le Rassemblement National a progressé en voix. Je vous en remercie.

#### M. le maire

M. Hutin vous souhaitez prendre la parole?

# M. Hutin:

Non, pas vraiment. Simplement, une anecdote mais lorsqu'elle m'a surpris et agréablement surpris, j'en discutais mardi avec le premier Ministre, la ville du Havre vote avec des machines électroniques comme St Pol et quand il y a 32 listes comme ça ou 33 listes pour des personnes âgées ou des gens qui n'ont pas envie de..., très franchement c'est une simplification absolument extraordinaire. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Alors tout ça peut être contesté, j'en ai parlé avec Edouard Philippe, il me dit « oui, mais les gens pensent que... » et bien sincèrement le vote électronique quand on a 32 listes, c'est plutôt agréable pour bon nombre de gens et l'avantage c'est qu'on a le résultat à 18h15. Voilà.

# M. le maire :

Pas d'autre intervention ? Sur les délibérations 2 on a entendu les votes du groupe de M. Nave, tous les autres sont pour ? Je vous en remercie.

Sur la 3:

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour je vous en remercie.

On en arrive au compte administratif, la délibération n°4. Vous savez qu'à l'occasion du débat sur le compte administratif, l'article L2121-14 du CGCT prévoit que le maire peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote. Je vous propose donc de laisser ma place à Mme Benarab, 1ère adjointe et je vous laisse y compris au moment de la discussion et au moment du vote. Voilà.

(Monsieur le maire quitte la salle.)

#### Mme Benarab:

Merci, M. le maire. On va attendre que M. le maire sorte, bon, sans tarder, je donne la parole à M. Lequien pour vous présenter le compte administratif de l'exerce 2018.

#### M. Lequien:

Oui, merci madame la 1<sup>ère</sup> adjointe, Chers Collègues, j'ai le plaisir de vous présenter ce soir, le dernier compte administratif de l'actuelle mandature.

Comme vous le savez, le compte administratif est un acte budgétaire et comptable c'est un rendez-vous annuel qui retrace l'ensemble des mouvements de l'année et vous avez reçu un rapport de 43 pages qui ont été évoquées en commission des finances et qui reprend ligne par ligne les évolutions des différents postes. Mais le compte administratif ce n'est pas seulement cela, et je voudrais aller au-delà aujourd'hui en évoquant ce qui est réellement ce compte administratif pour moi : il est le témoin d'une stratégie financière et la matérialisation de l'action municipale.

La stratégie financière est simple : concourir à doter la ville de Dunkerque d'une situation financière saine et responsable pour faire face à ses obligations et ambitions actuelles et à venir. Une situation financière saine et responsable : le rapport de présentation et les différents ratios le prouvent mais ils ne sont pas les seuls : le rapport de la Chambre Régionale des Comptes reprend ces termes et va même au-delà en soulignant la fiabilité des comptes et la qualité du contrôle interne (nous aurons l'occasion de l'évoquer tout à l'heure).

Je rappelle donc les règles du compte administratif :

- Il reprend les charges du personnel des 3 communes
- Il reprend les dotations versées à St Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck
- Il reprend les dépenses courantes de Dunkerque seul
- Il reprend les intérêts de la dette consolidée et enfin les dépenses d'investissement : équipements et capital de dettes de l'ensemble des 3 communes

Les tableaux présentent donc les mouvements retraités de ce compte administratif et je vous propose d'aborder tout simplement et tout d'abord la section de fonctionnement. Comme vous pouvez le constater le tableau des dépenses est établi à 145 000 000€ en baisse de 1 300 000 par rapport à 2017. Le total des recettes lui s'établit à 161 000 000 presque en hausse presque de 968 000€. Ceci permet donc de dégager une épargne brute totale de + 16 000 000 et une épargne nette de 7 500 000, c'est-à-dire après avoir remboursé le capital de la dette.

Je fais un petit rappel rapide sur le fait que la commune comme les 351 plus grosses communes de France a passé un contrat, a signé un contrat entre l'Etat et nous même qui nous engage à limiter l'augmentation de nos dépenses à hauteur de 1,2% par an. Pour autant, l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 0,9% alors que les dépenses contractualisées et encadrées par l'Etat, donc. je rappelle à +1% n'ont progressées que de 0,4, c'est-à-dire que nous n'avons pas utilisé le maximum que nous pouvions de dépenses contractualisées.

L'exercice 2018 se traduit donc une nouvelle fois par une situation financière saine, grâce à :

- une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement
- des recettes de fonctionnement dynamiques
- une recherche active de subventions
- un recours limité à l'emprunt
- et enfin une capacité de désendettement bien inférieure aux communes de la même strate

Comme vous pouvez le constater, les deux principales recettes sont constituées par :

- 1) les impôts et taxes communaux. L'évolution est de + 1M€ (c'est-à-dire +1,8%) correspondant en fait à +1% d'une évaluation forfaitaire des bases qui est fixée par l'Etat et qu'on ne peut pas gérer, c'est l'Etat qui décide tous les ans d'augmenter les bases, et +0,8% en augmentation des locaux taxables et l'évolution favorable de cette fiscalité essentiellement sur le foncier bâti des entreprises, démontre donc un territoire dynamique et une petite remarque : le nombre de résidences secondaires est passé de 1 887 à 2070. Par contre la fiscalité indirecte baisse de 3,7% dont la baisse de 50% des taxes sur les droits de terrasse.
- 2) les dotations de la Communauté Urbaine et en terme de recettes donc la solidarité communautaire contribue avec une augmentation de 719 000 € à atténuer les baisses de dotations de l'Etat. L'allocation de compensation accuse une baisse suite aux mutualisations et transferts de compétences.

On en arrive au FPIC, tous les ans je l'évoque mais n'empêche que, qu'il est toujours là et je vous rappelle que le FPIC est intégré au DSC de la CUD, continue à nous ponctionner, même si cette année il est un peu moins important, l'année dernière il était de 2 858 000, cette année il est de 2 807 000 € seulement.

La DGF hélas, comme tous les ans continue à diminuer, comme vous pouvez le constater sur le graphique, nous avons perdu depuis 2011 plus de 13M€

Les cessions à hauteur de 2,5M€ dont 1,7M€ pour le seul site de Vandenabeele témoignent de l'impact positif de la politique de cession de la ville favorable financièrement et favorable en terme de projet urbain et de développement de la station balnéaire.

On en arrive aux dépenses, les principales dépenses donc sont les frais de personnel : 85 M€, les subventions et charges de gestion courante presque 23 M€ et enfin les charges des moyens des services 20 M €.

Ce compte administratif montre que l'équipe municipale se préoccupe de mener des actions nouvelles certes, mais prend à cœur de doter la ville de services publics solides et de qualité. Ainsi la progression de la formation des agents (+83 000 €), des budgets de maintenance (+ 118 000 €) révèlent une politique sur le long terme des ressources de la ville tout comme l'évolution de la masse salariale qui témoigne de la stabilisation des effectifs, alors que dans le même temps les aides aux associations ont été maintenues.

Les dotations aux communes associées restent stables avec un montant de 11 000 000 pour la commune de St Pol-sur-Mer et 1 60 000 pour la commune de Fort-Mardycl.

On en arrive maintenant à la section d'investissement. Le total des dépenses : 34 500 000 € : recettes 26 000 000 € donc avec un besoin de financement qui sera financé, j'y reviendrai tout à l'heure, par le résultat qui a été dégagé.

Avec près de 26M€ d'investissement, la ville investit à un bon niveau avec bien sur des grands projets nouveaux et comment ne pas évoquer le maire en a parlé tout à l'heure, la bibliothèque fortement cofinancée qui a été ouverte il y a près d'un mois et qui remplit les dunkerquois de fierté par sa modernité et son adaptation aux usages de demain, mais aussi je cite la piste d'athlétisme qui va bientôt ouvrir.

Les recettes, elles restent classiques avec le Fonds de Compensation de TVA, les emprunts et bien sûr l'épargne brute qui provient de notre gestion saine.

La dette s'élève à 78 000 000 en 2018, l'année dernière 79 300 000, elle baisse. L'annuité de la dette s'élève donc à 10 000 000 €, comme vous pouvez le voir sur le graphique avec des taux d'intérêt historiquement bas. en baisse de 289 000 € comme vous pouvez le constater.

La ville investit aussi à long terme en maintenant des budgets conséquents pour ses écoles, on peut citer Jean Macé, Kléber, Jules Verne mais aussi en intervenant sur l'espace public avec des forts investissements en matière d'éclairage public et d'aménagement urbain ou en poursuivant le Plan de Ravalement Obligatoire, mais aussi en favorisant les services, les renouvellements et la modernisation de ses outils de travail.

Le compte administratif étant réalisé, j'en arrive maintenant au résultat. Comme vous pouvez le constater la section de fonctionnement dégage un résultat positif de 11 276 000€, il vous est donc proposé de l'affecter de la manière suivante.

La section d'investissement connaît un résultat excédentaire de 819 000 € mais néanmoins pour l'exercice prochain, il faudra financer les reports de la section d'investissement à hauteur de 5 millions, donc si on fait 5M − 819 000€, il va manquer : 4 233 000 pour financer déjà les reports pour l'année prochaine en section d'investissement. Donc, il vous est donc proposé d'affecter une partie du résultat à hauteur de 4 233 000€.

Ensuite, je vous propose également d'affecter 4 500 000 pour la section toujours d'investissement en report à nouveau pour financer d'autres investissements et enfin, il vous est proposé d'affecter 2 500 000 à la section de fonctionnement en report à nouveau.

J'en ai terminé, et non excusez-moi, je n'en ai pas terminé, je voudrais quand même conclure, parce que j'en ai terminé pour le résultat, mais je voudrais quand même conclure.

Comme vous pouvez le voir, la ville possède une situation saine, car elle a su dégager un taux de financement en hausse 7 600 000 € et a maîtrisé son endettement pour investir. Une situation saine car pour cela, la ville a mené une politique active d'optimisation de ses ressources et de pilotage de ses dépenses au service des dunkerquois. Une dette largement inférieure à la moyenne nationale, moins de cinq années, une dette peu chère, mais aussi une politique active de cession de patrimoine ou de recherche de financement extérieur. Tout cela a été possible grâce à une gestion responsable car la ville subit toujours diverses contraintes externes.

Entre la baisse des dotations de l'Etat, le désengagement de celui-ci en partie sur l'insertion et la hausse continue des fluides, sur ce mandant nous avons donc apporté la preuve concrète que nous pouvions faire mieux pour les dunkerquois avec moins d'argent. Je rappelle que le montant DGF et FPIC représente un manque à gagner de + de 12 millions. C'est autant de marge de manœuvre en moins pour notre équipe et pourtant nos engagements ont été tenus y compris en terme de pouvoir d'achat. Cela, c'est notamment traduit par des réductions fiscales ciblées : réflexe acquisition, abattement de 20% sur la taxe d'habitation pour les personnes en situation de handicap ou d'invalidité, réduction de la taxe sur les terrasses, etc... mais aussi des chèques seniors. Les dispositifs d'aide réflexe adaptation, les réflexes énergies, les parcours de réussite, etc... et enfin, bien sûr le bus gratuit qui se traduit par 4,5millions d'euros de reverser aux habitants. Une économie de près de 350 € par an par habitant, pour les anciens abonnés, 6 000 € pour ceux qui ont décidé d'abandonner une seconde voiture, c'est le message que je voulais faire passer. Merci.

# **FINANCES**

### 4.- Compte administratif de l'exercice 2018

Rapporteur: Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé de bien vouloir approuver le compte administratif ci-joint pour 2018 ainsi que les états joints.

- Rapport de présentation
- Compte administratif 2018
- Compte administratif annexes 2018
- Compte administratif état des subventions 2018

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

3 abstentions : Delphine Castelli, Wulfran Despicht, Michel Delebarre

4 contre : Liste Défi Dunkerquois

Adopté

#### Mme Benarab :

Merci M. Lequien. Y-a t- il des interventions ? M. Nave.

#### M. Nave :

Oui, merci madame la 1<sup>ère</sup> adjointe. Effectivement M. l'adjoint, le vote de ce compte administratif est symbolique, puisque c'est le dernier que cette assemblée va voter. Il est donc pour nous l'occasion de faire un comparatif sur l'ensemble de la mandature et en même temps un comparatif sur la mandature précédente, donc comparer les années 2010 à 2014 et 2014 à 2018, c'est l'occasion de faire le point sur les promesses tenues, non tenues et les renoncements.

Tout d'abord, les habitants. Prendre la gestion 2010/2014 à laquelle d'ailleurs Mme. l'adjointe et M. le maire vous avez appartenu à l'équipe qui gérait la ville pendant cette période. La population est passée de 95 198 habitants à 92 886 habitants : - 2 300 habitants. Une perte de 2,5% de la population. En 2014 jusqu'en 2018 : 92 886 habitants, bien sûr et on arrive à 89 160 habitants : - 3 626 habitants en moins, 4% de perte. Donc, vous voyez la perte de la population est plus importante sous cette mandature que sous la mandature précédente, alors que la promesse de campagne était d'arrêter ces départs de la population et donc nous voyons ici une promesse non tenue.

Sur les dotations et les budgets fonctionnement. Rappeler par exemple que sur la commune de Fort-Mardyck, la dotation de fonctionnement de 2010 à 2014 a augmenté de 406 000€ une explosion de 31%. Que pour la commune de St-Pol-sur-Mer, la dotation est passée de 9M€ à 11M€, une augmentation de plus de 2M€, soit 25% supplémentaire et qu'entre les années 2014 à 2018, la commune de Fort-Mardyck a connu une baisse de ses dotations de 54 000€ soit − 3% et que la commune de St-Pol-sur-Mer a connu également une baisse de sa dotation de plus de 400 000 € soit aussi 4% de baisse. On comparera aussi avec Dunkerque et on remarque là aussi que le budget de fonctionnement est en baisse. On peut là vous en féliciter, c'est une bonne chose, je pense que le budget de fonctionnement de la ville de Dunkerque sous l'ancienne mandature était beaucoup trop élevé. Vous baissez ce budget de fonctionnement, c'est une bonne chose en partie, tout en gardant en tête que vous vous êtes séparé de biens communaux, qu'une partie également a été transférée à la CUD qu'il y a une mutualisation des moyens et des services et tout cela en plus, en tenant là, on le reconnaît, une promesse de campagne pour laquelle nous étions favorables et que nous avions mis dans notre projet de campagne : la police municipale, en augmentant ses effectifs, et la vidéo surveillance. Donc, là nous sommes entièrement d'accord et bravo pour cette mise en place que nous soutenons et que nous avions demandée.

Penchons-nous maintenant sur la taxe foncière et la taxe d'habitation. Entre 2010 et 2014, elle est passée de 51 000 000 € à 54 000 000 €, plus de 3 000 000 €, donc 5,8% d'augmentation. Entre 2014 et 2018, elle est passée de 54 000 000 € à 56 000 000 €, une augmentation des recettes de plus de 2 000 000 €, une augmentation de 4,7%. Donc, une augmentation quasi équivalente sur les deux mandatures, alors que là aussi il y avait une promesse de baisser la fiscalité, alors vous allez nous dire la pression fiscale n'a pas augmenté, les impôts sont restés stables, mais ce qui est important de regarder c'est ce que les habitants du grand dunkerque sortent de leur poche, ce que le contribuable au final paie et là on voit quand on regarde les fiches de taxe d'habitation et de taxe foncière, et bien ils payent plus et pour ça deux raisons, vous l'avez rappelé, il y a l'augmentation des bases de l'Etat, mais il y a aussi la fusion association avec l'harmonisation des taux qui a eu lieu et l'ancien conseil municipal a voté une augmentation des taux pour harmoniser les taux des trois communes, et donc la majorité des dunkerquois paient plus même si effectivement vous avez pris à côté des mesures, des petites mesures comme vous l'avez rappelé, la baisse de 50% des taxes sur le droit des terrasses ou la baisse pour les personnes en situation de handicap, ce qui concerne une petite portion, une petite partie de la population mais malheureusement la grande partie des habitants eux paient plus.

Pour les associations, alors nous avons entendu qu'une partie, de cet argent de ces associations est transféré à la CUD, parce que vous avez estimé qu'elles avaient un intérêt communautaire, bon donc forcément

le budget associations en tout cas entre 2014 et 2018 baisse, mais nous gardons en tête que pendant 3 ans, tous les ans, elles ont subi une baisse de 8% de leur enveloppe. En 2014, elles étaient à 16M€, 16,4M€ pourarriver aujourd'hui à 10,9M€ :5,4M€ en moins 33% de baisse sur l'ensemble de l'enveloppe aux associations. Alors qu'entre 2010 et 2014, elle était passée de 15M€ à 16M€ + 1M€ ce qui équivalait à +6%.

Sur la dette, on peut remarquer qu'elle est aujourd'hui, si on prend l'encourt de la dette au 31 décembre à un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2010, à un niveau le plus élevé depuis 2010, et cela alors même que la ville a connu un renouvellement. Pourquoi, parce qu'une partie des investissements a été effectuée sur le budget communautaire. Trois sont symboliques : le stade tribut, la patinoire ou encore l'ensemble du réseau voirie qui est passé sur le renouvellement et le nouveau réseau de bus. Alors oui, les taux de la dette sont bas, mais ce n'est pas une raison pour s'endetter et cela, alors même que la ville n'a pas investi énormément et que c'est la CUD qui a pris en charge une grosse partie des investissements pour la commune de Dunkerque.

Alors, vous voyez le bilan verdoyant que vous nos présentez est à prendre un peu avec des pincettes, même s'il y a du bon, il y a aussi du mauvais. Alors, cela va peut-être vous étonner, mais nous allons noter ce budget et nous allons lui accorder un triple A: ambitieux au début du mandat, apathique au milieu du mandat et plutôt alarmant pour finir ce mandat. Alors, oui nous pensons nous Défi Dunkerquois qu'il faut changer de cap et nous vous l'avons régulièrement rappelé dans les différents conseils municipaux. Je vous remercie.

#### Mme Benarab:

D'autres interventions ? M. Lequien vous voulez apporter des réponses ?

#### M. Lequien :

Oui, alors je vais essayer de trouver une logique dans tout ce qui a été donné, parce que ça part un peu dans tous les sens. Ce n'est pas évident, j'avoue....

#### Mme Benarab:

Oui. Bon courage

# M. Lequien:

C'est vrai qu'il y a souvent une différence limite entre le mensonge et la démagogie, mais enfin bon je vais essayer de trouver une certaine logique dans ce qui a été donné parce que là on se trouve avec un catalogue complet d'approximations et je répète de mensonges.

Alors ce qui est un peu étonnant dans ce que je viens d'entendre c'est qu'apparemment on se félicite que les dépenses de Dunkerque aient baissées, mais on se félicite pas que celles de St-Pol et Fort-Mardyck n'aient pas suivies la même trajectoire. C'est un peu paradoxal. Je rappelle quand même que c'est un seul et même budget les communes associées et là je remercie Christian Hutin et Roméo Ragazzo qui ont compris également les nécessités qui étaient faites à notre commune associée de pratiquer des économies. On était obligé de le faire. Je rappelle quand même que − 12 000 000 € de perte, ça ne se trouve pas, passez-moi l'expression « sous le pied d'un cheval » et qu'effectivement il a bien fallu travailler à financer notre budget. Les mutualisations oui, bien sûr, ça c'était totalement assumé, ça été prévu et ça a été réalisé. Donc, c'est une promesse qui était faite et réalisée bien sûr.

Alors la fiscalité, bon bien sûr, à chaque fois ici je ne vais pas répéter puisque j'entends le parcours qui a été susurré par quelqu'un d'absent aujourd'hui, mais dire que la population baisse et que les impôts augmentent donc ça veut dire mathématiquement que chaque dunkerquois paie plus d'impôt, c'est une approximation, c'est un théorème qui heureusement ne restera pas dans les annales, mais, je rappellerai quand même que l'augmentation de la fiscalité ces plusieurs facteurs : le premier facteur effectivement ça a été souligné, l'augmentation de base c'est mathématique, c'est tous les ans c'est l'Etat qui le fixe, ce n'est pas la commune de Dunkerque qui le décide. Secundo, la masse des impôts a augmenté pour plusieurs facteurs : Tout d'abord, en particulier la taxe foncière et ça, ça a été rappelé par M. Nave, la taxe foncière a fortement augmenté et ça, ça déjà été dit plusieurs fois aux cours des conseils municipaux, mais apparemment certains s'ingénient à ne pas retenir ou surtout font semblant de ne pas entendre. Il y a une époque, le port de Dunkerque ne payait pas de taxe foncière, il était exonéré par les textes. Rappelez-vous que nous avons voté, je crois que c'est fin 2016, en urgence, une délibération parce que l'Etat voulait faire passer en catimini une exonération de taxe foncière pour le grand port de Dunkerque et nous avons refusé cette exonération. Donc, forcément à la ligne impôts, à la ligne taxe foncière maintenant apparaît la contribution versée par le grand port de Dunkerque, forcément ça augmente la ligne taxe foncière. Et enfin et ca je m'en félicite, on voit émerger de nouveaux guartiers, de nouveaux bâtiments, forcément qui génèrent des impôts fonciers en plus et ça justement c'est le reflet du dynamisme de la commune. Je rappellerai aussi que nous avons des grosses entreprises parce qu'actuellement la taxe foncière augmente fortement, ce n'est pas les particuliers, c'est la taxe foncière sur les entreprises. Pourquoi, parce que nous avons des entreprises qui s'installent, nous avons des entreprises qui bénéficient d'exonération mais pas tout le temps, et là nous arrivons en phase où les exonérations des entreprises disparaissent, encore une fois mathématiquement ca augmente le volume d'impôts fonciers mais loin s'en faut, et ça je ne peux laisser dire que chaque dunkerquois individuellement paie plus d'impôt.

Concernant la taxe d'habitation qui a été décidée, l'exonération qui a été décidée par le gouvernement Macron. Evidemment et tant mieux pour les dunkerquois, nous n'allons quand même pas rajouter une

exonération sur une exonération, ce serait une hérésie et je rappelle aussi que si nous baissons le taux de la taxe d'habitation, c'est l'état qui va être gagnant. Ce ne sera pas les dunkerquois, les dunkerquois eux, ils s'en fichent, ils ne paieront pas de taxe d'habitation, mais par contre ce sera imputé sur la compensation versée par l'Etat pour compenser la perte de ressources qui est versée directement par l'Etat. Je ne sais pas si je suis clair, mais en un mot si on baisse le taux, c'est un cadeau que l'on fait à l'Etat, c'est pas un cadeau qu'on fait aux dunkerquois parce qu'ils bénéficient d'une exonération.

Après argumenter sur le fait que la population baisse et que les impôts augmentent mais c'est général, il y a une commune qui a souvent été citée ici dans le bassin minier, vous voyez de quelle commune on veut parler. Cette commune, ces impôts M. Nave vous devriez regarder, il y a des sites très bien faits sur impôt.gouv etc... la masse d'impôts de cette commune augmente et le nombre d'habitants baisse, mais je préfère parler de Dunkerque, je préfère me consacrer à Dunkerque et c'est ... d'aller chercher des comparatifs ailleurs.

Enfin un dernier mensonge que je voudrais quand même mettre en exergue, vous dites que les associations ont vu baisser leurs subventions de 8% tous les ans. C'est faux. Effectivement, la 1ère année nous avons demandé un effort aux associations, ça a été fait de manière forfaitaire entièrement assumée. La 2ème année, nous avons à nouveau demandé un effort de 8% à certaines associations qui pouvaient se le permettre, mais encore une fois, c'est un mensonge qui a été énoncé. Actuellement, les associations font des demandes de subventions, elles sont analysées de manière factuelle et il est hors de question de continuer à les baisser et enfin la dette, oui la dette, effectivement elle est légèrement supérieure par rapport aux années précédentes, mais il faut surtout réfléchir coût total, c'est-à-dire capital + intérêts et actuellement et d'ailleurs la ville de Dunkerque n'est pas la seule à le faire, toutes les conditions sont réunies pour bénéficier de taux d'endettement qui sont excellents. J'en ai terminé.

### Mme Benarab:

Merci M. Lequien. M. Hutin vous avez demandé la parole.

# M. Hutin:

Oui. Un petit mot simplement, j'espère que tout le monde comprend que je ne profite pas de l'absence de Patrice pour prendre la parole mais ...comment ? M. Frémont l'espère ? mais je vais plutôt défendre ce qui s'est passé depuis 4 ans. Que les choses soient claires. Sur l'association de communes, il y a eu un véritable lissage qui a été fait sur du long terme et les communes qui avaient des taux qui étaient plus élevés ont aussi ramené au grand Dunkerque un certain nombre de choses. Je pense par exemple à St Pol et à la zone franche par exemple et il y a des tas d'autre choses.

Sur la dette Pascal Lequien a raison, elle est raisonnable quoi, elle est absorbable, on n'est pas dans le délire loin de là.

Sur l'action que j'ai pu mener pendant 2 ans ou 3 ans à la Communauté urbaine; il y avait un certain nombre de choses qui nécessitait le fait que ce soient des dépenses d'agglomération M. Nave, parce qu'il y a des choses qui correspondent à un intérêt global de l'agglomération et c'était la ville de Dunkerque seule qui payait pendant un bon moment. Il était légitime à un moment qu'on réfléchisse et qu'on se dise oui mais peut-être que le stade de foot, mais le stade de foot, c'est un stade de foot de Dunkerque et si on avait la chance de remonter en 2ème division. Je pense que ça fait partie de l'ADN dunkerquois, l'USLD a été l'USD à l'époque où j'en étais le médecin, ça fait partie de notre ADN et donc la Communauté urbaine a pris en charge un certain nombre de, oui financièrement je pense au Bateau Feu, je pense à des tas de choses, ce n'était pas que Dunkerque qui devait payer et il y a un moment où c'est une volonté d'agglomération. Voilà, et je pense qu'à ce niveau-là, la taxe n'est pas juste parce que cette grande ville qui perd quelques habitants mais comme toutes les villes-centre, toutes les villes-centre aujourd'hui en France en perdent globalement.

La deuxième chose c'est que s'il y a une dette mais il y a aussi un développement industriel et portuaire qui est en train de devenir quelque chose d'extrêmement intéressant, le méthanier par exemple, mais il y en aura d'autres derrière et le futur maire de Dunkerque et le futur président de la communauté urbaine aura probablement, si tous ensemble on se débrouille bien pour avoir un certain nombre d'industries qui s'installent et c'est plutôt le cas aujourd'hui. Nous allons progresser, parce que le port de Dunkerque n'a jamais été dans une période aussi florissante ou tout au moins aussi optimiste et ça on peut le penser.

Voilà, alors je ne tenais pas à défendre quoi que ce soit, mais je voulais mettre mon petit grain de sel sans que personne ne puisse dire quoi que ce soit. J'espère que M. Frémont n'est pas déçu de mon intervention.

# Mme Benarab :

Pas d'autre intervention ? je vous propose de mettre aux voix le compte administratif.

- quels sont ceux qui sont d'accord pour approuver le compte administratif 2018 ? La majorité des élus lève la main
- quels sont ceux qui sont contre ? Liste Défi Dunkerquois
- quels sont ceux qui s'abstiennent ? Wulfran Despicht, Delphine Castelli

Le compte administratif de l'exercice 2018 est adopté et M. le maire peut donc revenir.

(Monsieur le maire reprend sa place.)

#### Mme Benarab:

Monsieur le maire, félicitations le compte administratif a été approuvé.

#### M. le maire :

Allez Pascal la suite!

# 5.- Compte de gestion de l'exercice 2018

Rapporteur: Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Déclare que le compte de gestion ci-joint dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 abstentions : Liste Défi Dunkerquois

Adopté

# 6.- Affectation du résultat 2018

Rapporteur: Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Les résultats consolidés de l'exercice 2018 se présentent de la façon suivante :

# **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 10 276 325,20 €

Résultat antérieur reporté 1 000 000,00 €

Résultat de fonctionnement à la clôture 11 276 325,20

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice - 1 876 826,06 €

Résultat antérieur reporté 2 696 800,04 €

\_\_\_\_

**BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS** 

Résultat d'investissement à la clôture

Dépenses 11 944 506,32 €

Recettes 6 891 420,00 €

- 5 053 086,32 €

819 973,98 €

Résultat d'investissement à couvrir par le résultat de fonctionnement - 4 233 112,34 €

Il vous est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit : 11 276 325,20 €

4 233 112,34 € affectés à la section d'investissement en couverture du besoin de financement (article1068)

4 543 212,86 € affectés à la section d'investissement en report à nouveau (article 1068)

2 500 000 € affectés à la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement (article 002).

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 abstentions : Liste Défi Dunkerquois

Adopté

## M. Lequien:

Vous avez été destinataire donc, d'une superbe plaquette reprenant le budget supplémentaire, il est bien sûr équilibré en section de fonctionnement et d'investissement.

En fonctionnement, on a une partie qui est la plus importante qui est l'affectation du résultat bien sûr: 2 500 000 en recettes. En dépenses nouvelles, nous avons les intérêts d'emprunts des créances admises en non-valeur, des créances éteintes. Nous avons donc affecté le résultat tel qu'il vous a été proposé tout à l'heure. Nous avons une dépense de :

- 25 000 € qui est la franchise suite au sinistre de la ville de la mairie de Petite-Synthe,
- des études sur les goélands pour 7 000 €
- l'animation de la base de loisirs de Petite-Synthe à nouveau pour 25 000 €
- une affectation au résultat et ensuite le reste est composé d'affectations rééquilibrées au résultat.

En investissement, nous avons donc une recette nouvelle qui est de 2 000 000 correspondant au fond de concours de la Communauté Urbaine, et bien sûr les 4 233 000 et les 4 500 000 que je vous ai évoqués précédemment.

# 7.- Budget supplémentaire 2019 et restes à réaliser 2018

Rapporteur: Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé de bien vouloir approuver l'inscription des restes à réaliser d'investissement 2018 et les inscriptions nouvelles 2019 dans l'état ci-joint (budget supplémentaire).

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

7 abstentions : Delphine Castelli, Wulfran Despicht, Michel Delebarre et la liste Défi Dunkerquois

Adopté

## 8.- Ajustement opérations pluriannuelles d'investissement - Autorisations de programmes

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Le décret du 20 février 1997 prévoit que la section d'investissement du budget peut comprendre des Autorisations de programmes et des crédits de paiement pour des acquisitions ou travaux à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés, tandis que les crédits de paiement inscrits au budget constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici à la fin de cette année.

Les crédits de paiement relatifs à chaque opération sont inscrits en dépenses d'équipement aux chapitres 23, 21 ou 20. Ils sont financés par des subventions, de l'emprunt et de l'autofinancement.

Les autorisations de programme sont reprises dans les documents budgétaires (Budget Primitif et compte administratif) dans le cadre d'une annexe spécifique qui vous permet de suivre le niveau de consommation des crédits de chaque programme.

Toute modification, révision, suppression ou création d'une autorisation de programme est soumis pour approbation au Conseil Municipal.

Il vous est ainsi proposé de procéder aux ajustements des Autorisations de Programmes pour les opérations d'investissement ci-dessous afin de prendre en compte les réalisations 2018 et les crédits reportés sur 2019.

## Mission ANRU - Direction de projet - Mission transversale

Autorisation de Programme	3.600.000 €	Réalisé antérieur	1 531.301 €
		BP 2019	85 000 €
		RP 2019	4 821 €
		A Partir de 2020	1 978 878 €
		TOTAL	3 600 000 €

## Opérations ANRU -Secteur du Banc Vert

Autorisation de Programme	6.255.000 €	Réalisé antérieur	3 334 834 €
		BP 2019	225 000 €
		RP 2019	1 652 €
		A Partir de 2020	2 693 514 €
		TOTAL	6 255 000 €

# Opérations ANRU - Secteur du Jeu de mail / Carré de la Vieille (dont la Maison des Services Publics)

Autorisation de Programme	21 152 760 €	Réalisé antérieur	16 506 827€
		A partir de 2020	4 645 933 €
		TOTAL	21 152 760 €

# Opérations ANRU – Secteur Habitat Ancien (Gare/ Basse ville/ Soubise)

		TOTAL	1 737 000 €
		A partir de 2020	564 943 €
Autorisation de Programme	1.737.000 €	Réalisé antérieur	1 172 057 €

## PROGRAMME D'ACQUISITIONS FONCIERES (Dont le Cœur d'Agglomération)

Autorisation de Programme	6.600.000 €	Réalisé antérieur	4 276 026 €
		BP 2019	60 000 €
		RP 2019	17 914 €
		A Partir de 2020	2 246 060 €
		TOTAL	6.600.000 €

# PROJET BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE

Autorisation de Programme	14.009.693 €	Réalisé antérieur	6 584 387 €
		BP 2019	1 437 000 €

TOTAL	14.009.693 €
A Partir de 2020	4 110 449 €
RP 2019	1 877 857 €

#### **CONSTRUCTION DE LA PISCINE GUYNEMER**

			A Partir de 2020	14 483 € <b>23.984.410</b> €
			RP 2019	153 139 €
			BP 2019	0€
		19.6% et 20%)		
		différentiel de TVA entre	AP CP	
Programme		19 992 000 € HT (retraité du	Dont enveloppes hors	
Autorisation	de	23.984.410 € TTC soit	Réalisé antérieur	23 816 788 €

#### FINALISATION DU PROGRAMME THEATRE en Hors Taxe

Autorisation de Programme	11 437 000 €	Réalisé antérieur	10 891 228 €
		BP 2019	0€
		RP 2019	0 €
		A partir de 2020	545 772 €
		TOTAL	11.437.000 €

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Vote en division Liste Défi Dunkerquois : 4 Contre : Mission ANRU-Direction de projet-Mission transversale, 4 abstentions : Opérations ANRU – Secteur du Banc Vert, Secteur du Jeu de mail/Carré de la Vieille (dont la maison des services publics), Secteur Habitat Ancien (Gare/Basse Ville/Soubise) 4 abstentions : Programme d'acquisitions foncières (dont le cœur d'agglomération), 4 abstentions : Finalisation du programme théâtre

# Adopté

# 9.- Etat complémentaire des subventions

Rapporteur: Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention **au Bateau Feu** : Pascal Lequien, Martine Coudevylle, Djoumoi Said, **à l'orchestre d'harmonie de la ville de Dunkerque** : Michel Tomasek, Martine Coudevylle

Vote en division Liste Défi Dunkerquois : 4 contre la subvention attribuée au Bateau Feu, 4 abstentions pour les subventions attribuées à Tout en scène et à l'APACAD.

# Adopté

## 10.- Admissions en non-valeur

Rapporteur: Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Après avoir pris connaissance des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par Monsieur le Receveur Percepteur Municipal en vue des admissions en non-valeur des créances,

Considérant que ces créances ne paraissent pas susceptibles de recouvrement,

Le Conseil Municipal propose de mettre en non-valeur les sommes désignées dans l'état annexé à la présente délibération.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

## 4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

### Adopté

# 11.- Rapport d'observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la ville - communication au conseil municipal

Rapporteur: Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

La chambre régionale des comptes des Hauts de France a transmis le 19 avril 2019 son rapport définitif sur la gestion de la ville de Dunkerque concernant les exercices 2014 et suivants.

Conformément à l'article L 243-6 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Le rapport a été transmis en même temps que la convocation du conseil municipal.

La présente délibération prend acte du débat au sein du conseil municipal relatif à ce rapport d'observation définitives.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

#### M.Lequien:

Ce contrôle a concerné la période 2014 à 2017 pour la commune de Dunkerque et petite spécificité la période 2013/2017 pour une enquête nationale qui a pour thème « la restauration collective », les chambres régionales des comptes ont maintenant des petits thèmes supplémentaires qui leurs sont désignés nationalement.

Le rapport comporte 86 pages, je sais que vous l'avez tous lu avec attention, je vous propose donc d'en retenir les éléments les plus saillants.

La chambre régionale des comptes note une évolution favorable depuis le dernier rapport, ainsi qu'une gestion financière saine, avec des efforts significatifs en matière de réduction des dépenses depuis 2014, en particulier de personnel.

Elle souligne que, malgré une trajectoire d'investissement dynamique, le recours à l'emprunt reste limité comme l'atteste un niveau de dette par habitant bien inférieur à la moyenne nationale.

Le rapport constate que la plupart des recommandations du précédent rapport ont été mises en œuvre ou sur le point de l'être.

Principales observations, néanmoins, parce que la perfection n'étant pas de ce monde :

- La durée du temps de travail, elle est de 1 483 heures sur le « petit dunkerque », je précise, soit en dessous de la durée légale qui est de 1 607 heures. Cela représente une marge manœuvre budgétaire de 6,8M d'euros, soit l'équivalent de 138 équivalents temps plein (ETP).

- L'attribution aux agents de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) quasi généralisée, devrait être revue et limitée. Néanmoins, je précise en réponse qui a été faite au magistrat que la ville a demandé un audit sur ce point et qu'une réflexion est engagée.
- Le mode de relation/coopération avec St Pol-sur-Mer n'est pas assez intégré et optimisé. La chambre régionale des comptes recommande en particulier, une actualisation de la convention d'association, une fusion des organigrammes, une harmonisation de la gestion RH et des marchés groupés. Je vous fais la réponse qui a été faite au magistrat : la collaboration même si elle peut être améliorée, on peut toujours améliorer forcément, permet néanmoins d'unir les efforts, de rassembler les moyens et les ressources. Mais, effectivement M.Hutin, je pense qu'il sera d'accord avec moi, il n'est pas interdit d'approfondir de manière consensuelle la collaboration.
- La chambre régionale des comptes estime que la ville, là je parle du « grand dunkerque » aurait un nombre de collaborateurs de cabinet supérieur aux règles prévues par les textes. Alors là, je fais un petit rappel historique : la ville dans son analyse juridique qui a servi de fondement à la rédaction de la convention d'association à l'époque, cette rédaction a été validée par les services préfectoraux et donc par l'Etat. Donc, à l'époque elle a informé les services de l'Etat du nombre de collaborateurs, mais néanmoins, je tiens quand même a apporté une précision, à l'heure où je vous parle à ce jour, le nombre de collaborateurs de cabinet est de 5, en totale conformité avec la réglementation.
- Et enfin, en matière de restauration collective, la chambre régionale des comptes émet des observations relatives à la facturation des repas au personnel de surveillance, au retour à la mensualisation du paiement, à une révision de la tarification, et la réponse qui a été faite : c'est que passer à une facturation comme on le fait, tous les deux mois n'a pas entraîné d'impayés supplémentaires et pas de sanction en terme d'impayés. La facturation des repas au personnel, va faire l'objet d'une analyse.

Voilà, vous pouvez constater surtout c'est que la bonne gestion, la gestion saine de la commune a été mise en exergue par le magistrat et je tenais à le rappeler.

# 12.- Demande de remise gracieuse - Déficits constatés suite à des vérifications de régies.

Rapporteur: Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

L'instruction codificatrice N°06-031-A-B-M- du 21 avril 2006, ainsi que l'arrêté d'application et décret N°2008-227 du 05 avril 2008 abrogeant et remplaçant le décret N°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs précise que les demandes de décharge de responsabilité envers les régisseurs seront revêtues des avis de l'ordonnateur et du comptable public assignataire.

#### A. Régie mixte des tickets restaurants

Suite au procès-verbal de vérification, de la régie mixte des tickets restaurants, en date du 09 juillet 2018, il a été constaté un déficit apparent de 9 275,00€ par la Comptable Publique.

Ce dernier résulte du fait que certaines feuilles d'émargement présentent des signatures semblables sans qu'une procuration ne soit jointe, en conséquence le caractère libératoire de la dépense est non acquis. Toutefois, cela n'a engendré aucun manque à gagner pour la collectivité dans la mesure où il s'agit d'une erreur administrative. En effet, le régisseur est tenu de vérifier les émargements.

Consécutivement à l'ordre de versement en date du 18 février 2019 envoyé au régisseur, Madame Nadhurata MOINDJIE, ce dernier a présenté auprès de la Direction Générale des Finances Publiques, une demande de décharge de responsabilité ainsi qu'une demande de remise gracieuse pour les 9 275,00€.

Compte tenu des circonstances, il vous est demandé de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande du régisseur.

# B. Régie de recettes des manifestations de Rosendaël

Suite au procès-verbal de vérification, de la régie de recettes des manifestations de Rosendaël, en date du 25 mai 2018, il a été constaté un déficit de 74,50€ par la Comptable Publique.

Ce déficit apparaît à la suite d'un vol sans effraction, un dépôt de plainte au commissariat de Dunkerque a été fait par le régisseur en date du 24 mai 2018. Il est rappelé qu'un vol sans effraction avait déjà eu lieu le 05 mai 2017.

Consécutivement à l'ordre de versement en date du 18 février 2019 envoyé au régisseur, Madame Christine FAVEEUW, ce dernier a présenté auprès de la Direction Générale des Finances Publiques, une demande de décharge de responsabilité ainsi qu'une demande de remise gracieuse pour les 74,50€.

Compte tenu des circonstances, il vous est demandé de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande du régisseur.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

# Adopté à l'unanimité

# 13.- Demande de remise gracieuse de monsieur PRINGARBE Malek

Rapporteur: Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Le 09 octobre 2018 un titre d'un montant de 166,17€ a été émis à l'encontre de Monsieur Malek PRINGARBE concernant un trop perçu sur son traitement du mois d'août 2018 suite à un arrêt maladie.

La raison de ce dernier est due à une chute dans les escaliers de Monsieur PRINGARBE, le 23 août 2018, ayant entraîné une plaie cutanée de 3 cm au niveau du cuir chevelu, et nécessitant des points de sutures au centre hospitalier de Dunkerque.

Au regard de la situation personnelle de Monsieur PRINGARBE, qui a bénéficié de cet emploi saisonnier afin de financer sa poursuite d'études et de la situation pécuniaire précaire de sa famille, il vous est demandé de bien vouloir donner un avis favorable à sa demande de remise gracieuse du titre 5909 du 09 octobre 2018.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

## Adopté à l'unanimité

# M le maire :

Merci. Y-a-t'il des interventions sur ces délibérations 5 à 13 ? M. Nave vous avez la parole.

## M. Nave:

Oui, merci M. le maire. Sur la 11, le rapport d'observation de la chambre régionale des comptes. Tout d'abord, remarquer que les rapporteurs font le constat également d'une baisse de la population sur la commune de Dunkerque. Voilà c'est un constat que nous avons formulé régulièrement et pour lequel nous nous alarmons, et il est repris dans ce rapport.

Les deux autres points importants, qu'il faut soulever. C'est premier point, la charge importante de personnel sur le budget et l'absentéisme. La charge de personnel quand on lit le rapport qui est de 67% comparé aux communes de même strate qui est de 51%. Il y a certainement là l'héritage d'une gestion précédente et d'un système un peu clientéliste, on peut le qualifier comme ça.

Sur l'absentéisme ce qui est important d'essayer de comprendre c'est : est-ce que les absences sont dues à des arrêts maladie ou sont causées par un accident du travail ou est-ce que c'est surtout des personnes qui sont dans un état de stress, en situation de burn-out. Pourquoi ? parce-que le malaise au travail, on le remarque, est de plus en plus important que ce soit dans les entreprises privées ou dans le secteur public, et donc il faut prendre ces critères en compte de manière à mieux valoriser le personnel, à diversifier ces missions mais également à mettre plus de méritocratie au sein du personnel municipal, ce qui pourrait à notre sens diminuer l'absentéisme qui serait liée à l'absentéisme par stress, par burn-out. C'étaient les quelques remarques que nous voulons faire sur ce rapport. Je vous remercie.

# M. le maire :

D'autres interventions. M. Lequien, vous voulez ajouter quelque chose ?

#### M. Lequien :

Je ne vais pas revenir sur la population, parce que ça deviendrait ridicule. La charge importante de personnel, oui ça c'est un constat que nous avions fait en arrivant en 2014. Effectivement, ça a été souligné, la

chambre régionale des comptes l'a rappelé, nous avons fait des efforts importants en la matière, mais après en masse salariale, il ne faut pas oublier non plus, que nous avons quand même du personnel qui n'est pas tout jeune, pour pas être vexant. Donc, nous avons un glissement vieillesse-technicité qui fait que le personnel coûte plus cher, quoi ce qu'on appelle GVT. Enfin, l'absentéisme, il est une cause que je peux évoquer, effectivement le personnel aussi n'est plus, n'est pas tout jeune non plus et on n'a pas mal de congés maladie liés effectivement à ce vieillissement.

#### M. le maire :

Rappeler sur ce dernier point que c'est la même tendance qu'au niveau national, et effectivement l'âge moyen des salariés est supérieur par rapport au privé par exemple et puis surtout on est un bassin largement touché par les maladies professionnelles également. Donc, oui on est affecté comme beaucoup d'entreprises du territoire dunkerquois par ces problématiques. On connaît la situation sanitaire de notre agglomération, et on se bat quotidiennement pour le rappeler.

Je vous propose de passer au vote.

#### Sur les 5 et 6

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois

#### Sur la 7

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois, Wulfran Despicht, Michel Delebarre

#### Sur les 8 et 9

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient?

Vote en division Liste Défi Dunkerquois

#### Sur la 10

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois

Sur la 11 il n'y a pas de vote

# Sur les 12, et 13

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour

M Simon vous avez les délibérations 14 à 22.

# **ACTION FONCIÈRE**

# 14.- Transfert de voiries au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La Ville de Dunkerque entreprend la vérification de son patrimoine « voirie » sur l'ensemble de son territoire.

Il s'avère que certaines voies publiques communales à vocation communautaire n'ont à ce jour fait l'objet d'aucun transfert de propriété à la CUD.

Les voies concernées par ce transfert sont situées :

- Section de Malo-les-Bains : 1 voirie
- Section de Rosendaël : 4 voiries

Et tel que détaillé dans le tableau joint en annexe.

D'autres transferts de voiries gérées par la Ville, alors qu'elles devraient être entretenues par la CUD, sont projetés dans les mois et les années qui viennent.

Aussi, est-il proposé de régulariser la situation foncière de ces voies publiques.

Il est précisé que s'agissant d'un transfert à l'établissement public de coopération intercommunale dans le cadre de ses compétences, le transfert a lieu en tant que domaine public.

Il est proposé que la cession soit réalisée à titre gracieux, le transfert s'opérant par délibérations concomitantes de la Ville de Dunkerque et de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Accepter de transférer à la Communauté Urbaine de Dunkerque les voies reprises en annexes
- Dire que ce transfert se fera à titre gracieux
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire

Avis favorable en date du 13/05/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

#### Adopté à l'unanimité

# 15.- <u>Dunkerque - Ancien collège Lamartine- sol d'assiette galerie-véranda - régularisation foncière</u> auprès de la Communauté Urbaine et cession

Rapporteur: Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La ville a acquis le site de l'ancien collège Lamartine auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque, conformément à la délibération adoptée par le conseil municipal du 22 mai 2018, dans le cadre du plan de valorisation du patrimoine.

Par délibération du 13 décembre 2018, le conseil municipal a décidé la cession d'une partie du bâtiment (une partie du rez-de-chaussée et du sous-sol qui seront individualisés en un ou plusieurs lots de volume- étant précisé que cette partie de rez-de-chaussée comprend une galerie-véranda et un dégagement rattachés au bâtiment) au profit de la société Martin Invest'imo (ou son/sa substituée personne morale à caractère familial dont Donato Martin devra être associé), représentée par Monsieur Donato Martin, afin d'y aménager une cellule commerciale.

Lors de l'intervention du géomètre, il est apparu que la galerie-véranda, le dégagement, ainsi qu'une partie du hall d'accueil des bureaux administratifs (la galerie-véranda et dégagement faisant partie intégrante du bien cédé à la société Martin Invest'imo), se trouvaient en réalité sur le sol d'assiette de la copropriété Lamartine, cadastrée XT 302

Il y a lieu de régulariser cette situation foncière.

La communauté urbaine de Dunkerque, venderesse initiale du site, est donc en cours de régularisation de cette situation auprès de la copropriété.

En raison de la présence du parking sous-terrain de la copropriété sous le sol d'assiette de la galerie-véranda, du dégagement et de la partie du hall d'accueil, cette régularisation portera sur des lots de copropriété en cours de constitution.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider l'acquisition du sol d'assiette de cette partie de hall d'accueil, de dégagement et de galerie-véranda, pour lesquels des lots de copropriété sont en cours de constitution, auprès de la communauté urbaine de Dunkerque au prix de 3 000 euros ;
- au vu de l'avis des domaines, dire que la délibération du 13 décembre 2018, dont les conditions restent inchangées, intégrait bien dans la cession ce dégagement et cette galerie-véranda qui font partie physiquement de l'ensemble immobilier cédé, avec les conséquences que cela implique (intégration du lot de copropriété en cours de constitution et identifiant juridiquement ce dégagement et cette galerie-véranda dans la cession) ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer tout document afférent à ces acquisition et cession, étant précisé que les frais d'acquisition (frais de notaire) seront à la charge de la ville.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

### Adopté à l'unanimité

## M. Simon:

La ville de Dunkerque est propriétaire d'une parcelle de terrain à usage d'espace vert : 11, rue des Soupirs à Malo. Depuis plusieurs années nous avons engagé une démarche à l'échelle du territoire visant à céder des micro-espaces verts dont nous sommes propriétaires au profit des riverains dont l'habitation est attenante. L'objectif de cette démarche est de réduire la superficie d'espaces verts à entretenir et de permettre en cohérence avec l'environnement urbain d'améliorer les qualités d'habitations collectives et individuelles concernées.

# 16.- <u>Dunkerque/Malo-Les-Bains -rue des soupirs : désaffectation et déclassement du domaine public</u> d'un espace vert

Rapporteur: Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La Ville de Dunkerque est propriétaire d'une parcelle de terrain à usage d'espace vert, sise rue des Soupirs à Malo-les-Bains, cadastrée CK946, d'une surface au sol et selon cadastre de 351m².

La ville souhaite céder une partie de cette parcelle.

Aussi, cette dernière n'étant plus affectée à l'usage du public, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater que la parcelle cadastrée CK946, sise rue des Soupirs à Malo-Les-Bains, n'est plus affectée au public ou à un service public ;
- décider son déclassement du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer tout document afférent à cette désaffectation et à ce déclassement.

Avis favorable en date du 13/05/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

## Adopté à l'unanimité

# 17.- <u>Dunkerque / Malo-les-Bains - 11 rue des Sansonnets - cession d'espace vert au profit de M. et</u> Mme Boy

Rapporteur: Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La Ville de Dunkerque a engagé depuis plusieurs années à l'échelle du territoire une démarche visant à céder des micro-espaces verts dont elle est propriétaire, au profit des riverains dont l'habitation est attenante.

L'objectif de cette démarche pour la Ville est de réduire la superficie d'espaces verts à entretenir, et de permettre, en cohérence avec l'environnement urbain, d'améliorer les qualités d'habitations collectives et individuelles.

Dans ce cadre, Monsieur et Madame Claude Boy ont formulé une proposition d'achat à la Ville pour une parcelle de terrain de 55 m2 (référence cadastrale CK875) située devant leur habitation sise 11 rue des Sansonnets à Malo-les-Bains.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 21 mars 2019, a constaté la désaffectation du bien de l'usage du public et validé son déclassement du domaine public.

Au vu de l'évaluation des Domaines, nous pouvons envisager un prix de cession de 825 euros, incluant une clause de non constructibilité et de maintien de l'usage d'espaces verts.

C'est pourquoi, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider la cession de la parcelle cadastrée CK 875, d'une surface au sol et selon cadastre de 55m², au profit de Monsieur et Madame Boy ;
- au vu de l'avis des Domaines, dire que la vente aura lieu au prix de 825 euros ;
- dire que les frais de de notaire seront pris en charge par l'acquéreur ;
- prévoir une clause d'inconstructibilité et de maintien de l'usage d'espaces verts

- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer l'acte de vente, ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

Avis favorable en date du 25/02/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

## Adopté à l'unanimité

# 18.- <u>Dunkerque / Rosendaël - Boulevard Diderot - Cession au profit de M. Ropp et Mme Le Claire de</u> l'emprise d'un bardage

Rapporteur: Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

Monsieur et Madame Ropp, ont réalisé un bardage sur le pignon de leur maison située 525 Boulevard Diderot à Rosendaël.

Ce bardage a été réalisé sur un terrain appartenant à la ville de Dunkerque, cadastrée 510AN185 pour partie.

Monsieur et Madame Ropp ont depuis mis en vente leur maison et trouvé acquéreur.

Le notaire chargé de cette vente s'est rapproché de la ville afin de régulariser cette situation.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 21 mars 2019, a constaté la désaffectation du bien de l'usage du public et validé son déclassement du domaine public.

Aussi, dans la perspective de régularisation de cette situation, vous est-il demandé de bien vouloir :

- décider la cession au profit de Monsieur et Madame Ropp de la partie de terrain d'une surface de 2m² appartenant à la ville, occupée par un bardage, cadastrée 510AN185 pour partie, et dont l'emprise sera déterminée exactement par géomètre expert :
- au vu de l'avis des Domaines, dire que cette cession aura lieu au prix de 60 euros.
- dire que les frais de de notaire et de géomètre seront pris en charge par l'acquéreur
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer l'acte de vente, ainsi que tout autre document afférent à ce dossier

Avis favorable en date du 13/05/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

# Adopté à l'unanimité

# 19.- <u>Dunkerque / Rosendaël - Cession du site de l'IME de Rosendaël au profit de l'association les papillons blancs</u>

Rapporteur: Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La ville a engagé un processus de valorisation de son patrimoine, dont l'un des axes est la cession à l'occupant.

Depuis 1978, l'association « les papillons blancs » conventionne avec la ville de Dunkerque pour l'occupation du site de l'institut médico éducatif de Rosendaël.

L'association « les papillons blancs » souhaite conforter son installation sur site, ce qui lui permettra notamment d'entreprendre des travaux entre autres d'accessibilité, qui s'avèrent nécessaires à court et moyen termes.

Aussi, afin de permettre à l'association d'améliorer la qualité de vie des enfants fréquentant l'IME, il vous est proposé que l'association bénéficie d'une complète maîtrise foncière du site en se portant acquéreur de celui-ci.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider la cession du site de l'institut médico éducatif de Rosendaël, situé 602 avenue de Rosendaël, cadastré 510AB20 (surface au sol et selon cadastre : 2 386m²) et 510 AB 792 (anciennement 768) pour partie (surface à déterminer exactement par géomètre-expert), déterminé approximativement au plan ci-joint, au profit de l'association les papillons blancs ;

- au vu de l'avis des domaines, décider que cette cession aura lieu au prix de 1.260.000€ (marge inférieure autorisée appliquée de 10% de l'évaluation des domaines en raison des travaux à réaliser sur site et des conditions particulières de cette cession)
- décider que les conditions particulières suivantes seront intégrées à l'acte de vente : notamment : obligation d'information préalable de la ville de Dunkerque en cas de changement d'usage, clause de récupération d'une partie de la plus-value en cas de revente, droit de préférence en cas de revente :
- décider que les frais de géomètre seront à la charge de la ville, et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer tout acte afférent à cette cession, en ce compris l'avantcontrat et l'acte de vente.

Avis favorable en date du 13/05/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

#### Adopté à l'unanimité

# 20.- <u>Dunkerque/Petite-Synthe - rue du Kruysbellaert : cession de la parcelle pour partie cadastrée 460AE633 au profit de l'association du littoral Dunkerquois</u>

Rapporteur: Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

L'école de la Providence, sise à Dunkerque Petite-Synthe, 169 rue du Kruysbellaert, mène depuis 2017 un projet de développement immobilier dont l'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et de l'équipe pédagogique par le retournement de l'entrée de l'école sur la rue du Kruysbellaert.

Aussi, le conseil municipal a-t-il approuvé le 22 mai 2018 la cession au profit de l'association foncière du littoral dunkerquois, d'une emprise de terrain à extraire du site du stade de la Perche, afin de permettre le retournement de l'entrée de l'école.

Cette cession était prévue sous condition suspensive de désaffectation et déclassement avant le 20 août 2018, ce qui n'a pu être respecté en raison de l'usage du terrain.

Le conseil municipal a décidé le 21 mars 2019 le déclassement du domaine public du terrain objet des présentes.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider la cession de cette emprise de terrain à extraire de la parcelle cadastrée460 AE 633, rue du Kruysbellaert, dont l'emprise exacte sera déterminée par géomètre-expert, sur laquelle sera aménagée la nouvelle entrée de l'école, au profit de l'association foncière du littoral dunkerquois ;
- au vu de l'avis des domaines, dire que cette cession aura lieu à quarante euros (40€) le mètre carré de terrain, les frais de notaire et géomètre étant à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser l'intervention préalable de l'acquéreur sur le terrain cédé et le dépôt de toute demande d'urbanisme par l'acquéreur ;
- dire qu'une servitude d'accès pompier sera consentie à la ville de Dunkerque sur le terrain objet de la cession ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer tout document relatif à cette cession, en ce compris l'avantcontrat et l'acte de vente.

Avis favorable en date du 15/03/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

3 abstentions: Wulfran Despicht, Michel Delebarre, Delphine Castelli,

# Adopté

# M. Simon:

Suite à la fermeture définitive de la piscine et l'opération de l'habitat en accession sociale à la propriété a été envisagée pour reconvertir le site. L'accession sociale à la propriété permet de maintenir sur le territoire des familles qui par défaut, quitteraient l'emprise du territoire communautaire pour accéder en périphérie, ça permet à la fois d'accéder à la propriété, ça permet également de maintenir sur le territoire des familles en désir d'accession à la propriété.

# 21.- <u>Dunkerque / Petite-Synthe-ancienne piscine Leferme : désaffectation et déclassement du domaine public</u>

Rapporteur: Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

Suite à la fermeture définitive de la piscine Leferme, une opération d'habitat en accession sociale a été envisagée pour reconvertir ce site.

Après consultation, « Chacun chez soi », filiale d'action logement, s'est positionné pour l'acquisition de ce site, au prix de soixante-dix mille euros, en sus de la prise en charge de la démolition des constructions qui y sont édifiées, et de la viabilisation.

Par délibération du 18 janvier 2018, le conseil municipal a décidé sous diverses conditions suspensives, notamment de déclassement du domaine public, la cession du site à « Chacun chez soi », pour une opération de création d'une vingtaine de logements en location-accession (PSLA).

La piscine (rue du Banc Vert) et l'ancien logement (1551 rue du Banc Vert) sont désaffectés de tout usage public et de tout service public.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater que l'ancienne piscine Leferme, rue du Banc Vert à Petite-Synthe, et l'ancien logement 1151 rue du Banc Vert, à Petite-Synthe, ne sont plus affectés à l'usage du public ou à un service public,
- décider le déclassement de cette ancienne piscine et de cet ancien logement et de leurs emprises foncières, cadastrées pour partie 460AL298, 299 et 300, du domaine public ;
- autoriser « Chacun chez soi » à procéder par anticipation à la démolition des bâtiments de l'ancienne piscine et de l'ancien logement, afin de pouvoir réaliser des sondages de sol ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer tout document afférent à ces désaffectation, déclassement et autorisation de démolition.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

# Adopté à l'unanimité

# 22.- Dunkerque/Petite-Synthe - site ancienne piscine René Leferme : reprise d'espaces verts

Rapporteur: Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

Suite à la fermeture définitive de la piscine Leferme, une opération d'habitat en accession sociale a été envisagée pour reconvertir ce site.

Après consultation, « Chacun chez soi », filiale d'action logement, s'est positionné pour l'acquisition de ce site, au prix de soixante-dix mille euros, en sus de la prise en charge de la démolition des constructions qui y sont édifiées, et de la viabilisation.

Par délibération du 18 janvier 2018, le conseil municipal a décidé sous diverses conditions suspensives la cession du site à « Chacun chez soi », pour une opération de création d'une vingtaine de logements en location-accession (PSLA).

Au terme de l'opération de construction, les ouvrages et espaces publics de compétence communale feront l'objet d'une demande de rétrocession selon le projet de plan annexé.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider l'acquisition des ouvrages et espaces publics de compétence communale, sis à Dunkerque Petite-Synthe, rue du Banc Vert, site de l'ancienne piscine René Leferme ;
- décider que cette acquisition aura lieu une fois les aménagements terminés ;
- décider que cette acquisition aura lieu à l'euro symbolique ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e), à signer tout acte relatif à cette acquisition, notamment la convention de rétrocession, et l'acte de vente ;
- dire que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge du vendeur (en ce compris les frais de notaire et de géomètre) ;
- dire que cette acquisition bénéficiera de l'exonération fiscale au titre de l'article 1042 du code général des impôts.

Avis favorable en date du 13/05/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

## Adopté à l'unanimité

## M. le maire :

Des interventions ? Allez-y Mme Castelli.

#### Mme Castelli :

Bonsoir, je souhaitais intervenir sur des questions de voirie. Alors, vous allez peut-être me dire que je suis un peu hors sujet mais sur les questions de voirie, il ne vous a pas échappé une action symbolique qui a été menée le 1er mai lors de la manifestation sur le fait de débaptiser la rue Thiers pour la rebaptiser « rue de la Commune de Paris ». Alors, je ne vais pas vous faire l'affront de vous faire ici l'histoire de la commune de Paris, mais elle a innové en matière de droit social, de gestion ouvrière, d'éducation, de séparation de l'église et de l'Etat, je ne vais pas vous faire ici la liste. C'est la CGT qui a imaginé cette initiative, alors évidemment en tant que communiste je l'ai soutenue à 100% et une pétition a été signée depuis le 1er mai. Alors, je ne sais pas si elle vous a déjà été adressée ou si elle va bientôt vous parvenir et donc, je souhaiterais que cette question soit débattue à l'occasion peut-être de groupes de travail sur les dénominations de voirie pour voir si la possibilité que cet acte symbolique devienne réel, puisse se faire.

Dans la continuité des manifestions on a eu l'occasion régulièrement d'aller du côté de la direction des Douanes en basse-ville et on a constaté que dans le square à proximité des impôts qui s'appelle le square « René Ovion » du nom d'un syndicaliste CGT de Dunkerque dans ce square les plaques ont disparu. Alors, je vais vous faire comme pour Louise Michel et je vais vous demander de remettre les plaques de René Ovion.

Ensuite, juste une petite question concernant le site de la piscine à Petite-Synthe, c'est dit que la démolition va être faite par l'entreprise qui reprend. Est-ce que vous avez un calendrier sur, quand est-ce que ça va se faire parce que quand on passe à proximité, on voit que c'est extrêmement dangereux et, il y a des panneaux d'interdiction qui indiquent que c'est dangereux, mais il ne faudrait pas qu'il arrive un accident. Alors, je souhaiterais juste savoir s'il y a un calendrier prévu par cette entreprise.

#### M. le maire :

Merci, pas d'autres interventions ? M. Simon peut-être sur le calendrier ?

#### M. Simon :

La filiale d'Action Logement attend la délibération pour mandater les entreprises, donc on espère que la démolition pourra être la plus rapide possible afin d'éviter des phénomènes d'occupation malheureuse, intempestive ou squatteuse. Voilà, je réponds que partiellement mais le plus tôt possible.

# M. le maire :

Sur la rue Thiers, j'allais dire, je n'ai pas été insensible au courrier que j'ai reçu il y a peu, j'y répondrai donc. Il se trouve que quelques jours avant le 1<sup>er</sup> mai, j'avais évoqué cette hypothèse dans le bureau de mon directeur de cabinet, j'avais dit, parce qu'on parlait de dénominations de voirie, il faudrait débaptiser la rue Thiers et lui donner un autre nom. J'avais dit ça, et donc, je vois arriver cette initiative le 1<sup>er</sup> mai, donc je n'y suis pas resté totalement insensible effectivement, je pense, qu'à titre personnel, je m'exprime à titre personnel, je préférerais une autre dénomination à cette rue. Bon, maintenant, vous savez pourquoi ça ce n'est pas fait dans l'histoire aussi parce que changer la dénomination d'une rue pour les résidents c'est toujours compliqué, parce qu'il faut faire des démarches auprès de l'ensemble des instances et débaptiser une rue ça pose énormément de problèmes.

Alors, c'est vrai qu'il y a eu parfois des doubles noms donnés, on a, voilà on a l'avenue de la Libération/Henri Loorius, on a le Boulevard de la République/François Mitterrand, il y a des doubles noms qui ont été donnés. Est-ce qu'on peut imaginer un double nom mais il faut voir à qui on accole la rue Thiers ou au moins un certain temps pour que les riverains, les habitants de la rue aient le temps de faire les démarches vis-à-vis de l'ensemble des..., parce que c'est embêtant, il faut être franc, c'est embêtant. Donc voilà, moi sur le fonds je vous rejoins, j'ai été assez sensible à ce courrier, donc j'y répondrai. Peut-être essayer de réunir l'ensemble des riverains pour voir s'ils sont d'accord, ça pourrait être une belle démarche. Est-ce qu'ils ont signé votre pétition les riverains ? On regardera mais en tout cas, je ne suis pas insensible sur le fonds, tout à fait.

Je vous propose de passer au vote.

Sur les délibérations n°14 à 19:

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour.

Sur la délibération n°20 :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Wulfran Despicht, Michel Delebarre, Delphine Castelli

Sur les délibérations n°21 et 22

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
   Tout le monde est pour.

On arrive à la délibération n°23

#### **URBANISME**

# 23.- Avis de la Ville de Dunkerque sur le PLUIHD (plan local d'urbanisme intercommunal habitat déplacements) arrêté par la Communauté urbaine de Dunkerque le 7 février 2019

Rapporteur: Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

Par délibération en date du 7 février 2019, le Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine de Dunkerque a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacements (PLUiHD).

Ce document, prescrit par délibération du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine de Dunkerque le 3 mars 2016, a nécessité plusieurs années de travail avec les élus, les personnes publiques associées et la population. Ce processus de concertation se poursuivra jusqu'à l'approbation du document.

Le projet de PLUiHD arrêté dessine l'aménagement du territoire communautaire pour les dix prochaines années. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu par notre conseil municipal le 8 Février 2018 s'articule autour de trois grandes orientations :

- Promouvoir une agglomération attractive où il fait bon vivre,
- Promouvoir une agglomération vertueuse de proximité,
- Innover pour l'emploi dans un territoire en transition économique.

Le projet de PLUiHD arrêté par la Communauté Urbaine de Dunkerque se compose des pièces suivantes :

- Rapport de présentation comprenant le diagnostic, la justification des choix et l'évaluation environnementale du document ;
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- Orientation d'Aménagement et de Programmation et Programme d'Orientations et d'Actions Habitat valant Programme Local de l'Habitat ;
- Orientation d'Aménagement et de Programmation et Programme d'Orientations et d'Actions Déplacements valant Plan de Déplacements Urbains ;
- Orientation d'Aménagement et de Programmation Paysage, biodiversité et Patrimoine ;
- Orientations et d'Aménagement et de Programmation sectorielles ;
- Plans de zonage ;
- Plans des hauteurs ;
- Plans du stationnement ;
- Règlement;
- Annexes (Servitudes d'Utilité Publiques et Obligations Diverses)

Conformément aux articles L 153-15 et R 153-5 du code de l'urbanisme, R 302-9 du code de la construction de l'habitation, L 1214-15 et R 1214-4 du code des transports, l'avis du conseil municipal est sollicité au titre de :

- L'arrêt projet du PLUi, en particulier sur le règlement,
- L'arrêt projet du PLUi-H valant Programme Local de l'Habitat, en particulier sur les moyens relevant de votre compétence, à mettre en place dans le cadre du Programme Local de l'Habitat,
- L'arrêt projet du PLUi-D valant Plan de Déplacements Urbains.

Il est demandé au Conseil Municipal:

- D'émettre un avis favorable au projet de PLUi arrêté en particulier sur le règlement. Cet avis favorable est assorti des souhaits suivants :
  - Faire évoluer le zonage sur Mardyck sur une parcelle dans le village (d'une zone NL à une zone UL);
  - Intégrer les éléments que la Ville de Dunkerque versera au commencement de l'enquête publique relatifs à la préservation du patrimoine bâti et paysager de son territoire, dans un souci de préservation des cohérences urbaines existantes et de valorisation des espaces verts privés :
  - Intégrer des dispositions visant à préserver les linéaires commerciaux au cœur des centralités de Dunkerque (centre-ville et digue) à savoir : empêcher le changement de destination « commerces » vers « logements » et restreindre le développement de la sous-destination « activités de service » ;
  - Retirer la possibilité inscrite sur les plans des hauteurs de monter jusque 18m au sein de la zone 15m le long de l'avenue de Rosendaël;
  - o Prendre en compte les redéfinitions éventuelles de périmètres de certains ERL (la précision sera apportée par la Ville au commencement de l'enquête publique)
- D'émettre un avis favorable au projet de PLUi-H arrêté valant Programme Local de l'Habitat, Cet avis favorable est assorti des souhaits suivants :
  - Porter attention au travers des programmes logements à venir à tous les publics, que ce soit les jeunes -y compris les actifs primo-arrivants -, les personnes vieillissantes (en termes de localisation et de proximité des services adaptés), les personnes en situation de handicap où la réponse est toujours insuffisante.
- D'émettre un avis favorable au projet de PLUi-D arrêté valant Plan de Déplacements Urbains. Cet avis favorable est assorti des souhaits suivants :
  - Evoquer et envisager plus fortement l'expertise d'usage des habitants en termes de mobilité, notamment par la mobilisation des différents dispositifs de démocratie participative qui peuvent alimenter la réflexion (comme les Fabriques d'Initiatives Locales) et dans ce cadre, se permettre d'expérimenter de nouvelles techniques ou pratiques;
  - Préciser l'importance d'une signalétique piétonnière adaptée pour donner à voir des parcours piétons plus qualitatifs et agréables;
  - o Faire référence à l'adoption du plan de cyclabilité de la ville de Dunkerque en mars 2019.

Avis favorable en date du 13/05/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

# 4 non-participations Liste Défi Dunkerquois

## Adopté

# M. le maire :

La délibération 23 porte sur le projet de PLUIHD actuellement mis en débat par la Communauté Urbaine.La Communauté Urbaine sollicite officiellement l'avis des différentes communes qui la composent par la prise d'une délibération. Pour vous préciser les dernières étapes du calendrier, le début de l'enquête publique aura lieu à l'automne pour une adoption définitive l'année prochaine.

Je ne vais pas m'étaler longuement évidemment sur le contenu du PLUIHD puisqu'il faudrait quand même beaucoup de temps et puis je sais qu'en commission, ce sujet a été largement et abondamment présenté et effectivement il est légitime que ce soit un travail de commission. Rappeler peut-être quelques éléments saillants de la délibération qui vous est proposée ce soir.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à ce projet de PLUIHD, qui se trouve être en conformité avec le projet politique municipal.

D'abord, parce que ce document d'urbanisme réaffirme le rôle de ville-centre de Dunkerque en lui donnant les moyens de renforcer son attractivité, qu'elle soit aussi bien résidentielle, commerciale ou économique, tout en permettant le maintien d'un service public de proximité.

Nous souhaitons limiter l'étalement urbain, sans pour autant isoler Dunkerque du reste de l'agglomération, car la seconde vertu de ce nouveau PLUIHD est bien de faire du nouveau réseau de transport collectif la colonne vertébrale de notre territoire.

Les autres mobilités douces ne sont d'ailleurs pas oubliées, puisque le document contient le plan de cyclabilité de la ville adopté lors de notre dernière séance.

Autre aspect novateur, la volonté que nous portons de faire progresser la nature en ville, on l'a déjà souvent exprimé, afin d'améliorer sensiblement la qualité de l'air et le cadre de vie, la qualité de vie et la santé sont désormais inscrites parmi les grands objectifs du document.

Afin de corriger certains problèmes constatés ces dernières années, la ville de Dunkerque souhaite par ailleurs assortir cette adoption du PLUIHD de quelques compléments que vous trouverez dans le texte de la délibération, je vais en expliciter quelques-uns.

Nous souhaitons tout d'abord aller plus loin dans la préservation du patrimoine bâti et dans le respect des cohérences urbaines des quartiers. J'ai par exemple une pensée pour les riverains de la rue Laennec qui contestaient il y a quelques années la construction par un promoteur d'un immeuble dans leur rue pavillonnaire. Le PLU de l'époque ne permettait pas juridiquement à la ville de s'y opposer. Ce qui a d'ailleurs été confirmé par le Tribunal Administratif. Demain, un tel projet ne devra plus être possible, il faut pouvoir préserver la cohérence d'ensemble d'un quartier

Ensuite, notre volonté commerciale de redynamisation du cœur de ville doit être sécurisée. Le futur PLUIHD doit être un outil qui nous permettra d'être en capacité juridique de refuser dans des secteurs les plus marchands du centre-ville et de la digue la transformation de cellules commerciales en logements ou en activités de services, dont les fameuses « banques-assurances-mutuelles ».

Enfin, sur le secteur de l'avenue de Rosendaël, nous souhaitons retirer la possibilité de construction à 18 mètres de hauteur, là où elle n'est actuellement que de 15 mètres.

Ce nouveau PLUIHD est résolument moderne, il nous permettra de poursuivre à l'avenir la redynamisation de Dunkerque dans laquelle nous sommes engagés depuis 2014. Il sera le socle sur lequel nous pourrons construire une agglomération qui préserve ses équilibres, où la lutte contre un étalement urbain anarchique se fera par le soutien à un réseau de transport collectif performant et où le renforcement de la fonction de centralité de Dunkerque ne se fera plus au détriment de la nature en ville et de la qualité de vie des habitants.

Voilà pour présenter sommairement cette délibération n°23. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur cette délibération ? M Nave vous avez la parole.

# M. Nave :

Oui, merci M. le maire. Philippe Eymery était intervenu au conseil communautaire pour évoquer ce sujet et notamment en premier point, la faible mobilisation de la population sur ce document qui est un document important et qui va concerner la population pour les années qui arrivent. Il avait également fait une demande de report de ce document, pourquoi ? parce qu'une fois que ce document va passer en enquête publique et qu'il sera approuvé, il va s'appliquer au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et donc possiblement à des maires qui n'ont pas travaillé sur ce document. Mme le maire de Bray-Dunes s'était d'ailleurs émue au conseil communautaire d'avoir subi le dernier plan local d'urbanisme parce qu'elle n'y avait pas travaillé, parce qu'elle n'était pas d'accord avec les propositions qui étaient faites et qu'elle s'est retrouvée coincée, les mains liées avec le dernier plan local d'urbanisme. Il faudrait pas renouveler avec ce PLUIHD les mêmes erreurs et imposer à des maires qui seraient choisis l'année prochaine par la population, un plan qui ne leur correspond pas.

Voilà la demande que nous faisons, c'est que les communes associées et également la grande ville puissent porter ce report de quelques mois, quelques mois, pas forcément une année, ça peut-être 6 mois c'est suffisant de manière à ce que les nouveaux maires puissent travailler sur ce document. C'est pourquoi nous faisons cette demande et si elle n'est pas acceptée, nous ne participerons pas au vote sur ce plan local d'urbanisme.

#### M. le maire :

D'autres interventions? pas d'autres interventions? Bien, écoutez, sur le calendrier, j'ai répondu à M. Eymery en conseil communautaire, je ne vais pas redire la réponse. De toute façon, on arrive à peu près dans le calendrier de l'élection municipale, nous verrons le moment venu, il y a des arbitrages à opérer dans les deux sens, c'est effectivement important que les nouveaux élus puissent se saisir de cet outil et en même temps, il faut aussi quelque chose d'opérationnel rapidement, puisqu'on va pas remettre sur le métier, c'est des procédures longues et je prends l'exemple de la rue Laennec, il faut absolument faire évoluer ça et si demain vous avez à nouveau une opération de la sorte et qu'on peut à nouveau pas s'opposer à un permis de construire, et bien, vous porterez la responsabilité devant les habitants. Non, non ce n'est pas anecdotique pour un certain nombre de projets aujourd'hui et cette révision est largement attendue par un certain nombre de personnes. Voilà, donc je pense que, on arbitrera le moment venu cette question, ce n'est pas pour l'instant, on est en train de préparer les choses, exprimer notre avis sur le fonds, il y aura une enquête publique, il y aura un calendrier qui sera défini.

Donc sur la délibération n°23 :

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient?
- Non-participation Liste Défi Dunkerquois

Je vous en remercie. Mme Benarab vous avez deux délibérations.

#### **DEMOCRATIE LOCALE**

# 24.- Avenant à la convention Ville/Aduges/CCAS 2016-2021 portant sur la démocratie locale et vie de quartier, la maintenance des bâtiments et le dialogue de gestion

Rapporteur: Madame Karima BENARAB, 1ère Adjointe au Maire

La convention Ville / ADUGES / CCAS 2016-2021, votée par le Conseil d'Administration (CA) de l'ADUGES le 27 septembre 2016, ainsi que par le CA du CCAS le 20 octobre 2016 et ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal le 29 septembre 2016, donne un cadre à l'attribution de la subvention allouée annuellement par la Ville à l'ADUGES pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques partagés entre les trois partenaires signataires.

#### L'avenant proposé vise à :

- compléter les objectifs stratégiques et les indicateurs d'évaluation relatifs à la vie associative, posés à l'article 3.3
   orientation 3 de ladite convention, à l'aune de la fusion/absorption de la Maison de la Vie Associative par l'ADUGES,
- entériner les principes expérimentaux définis à l'article 5.12 de ladite convention pour la gestion et la maintenance des bâtiments mis à disposition par la Ville à l'ADUGES,
- modifier les dispositions prises pour le versement annuel de la subvention de fonctionnement et définies à l'article 10.1 de ladite convention dans une optique de simplification et d'allégement des démarches administratives.

## Contexte justifiant des compléments apportés à l'article 3.3 - orientation 3 de ladite convention

En 2016, la Maison de la Vie Associative (MVA) a engagé un travail de refonte de son projet associatif. Au regard des liens qu'il présentait avec le projet associatif de l'ADUGES, les administrateurs des Conseils d'Administration des deux associations se sont rapprochés pour travailler ensemble à un projet partagé. La visée était de développer l'offre de services aux associations dunkerquoises et d'en faciliter l'accès pour les soutenir au mieux de leurs activités quotidiennes.

Dans ce cadre, après exploration de différentes hypothèses, l'ADUGES et la MVA ont décidé de s'engager dans une démarche de fusion/absorption de la MVA par l'ADUGES. La fusion/absorption s'est appuyée sur un projet commun unique d'accueil et d'accompagnement des associations du Dunkerquois. Elle a été l'objet d'une formalisation au travers d'un traité de fusion, validé par les instances associatives des deux structures.

Le projet commun unique d'accueil et d'accompagnement des associations du Dunkerquois, cœur du traité de fusion, a fait émerger de nouveaux objectifs stratégiques relevant d'une mise en complémentarité entre les missions de l'ex MVA et de l'ADUGES. Ces derniers ont été proposés à la Ville et font l'objet d'un partage et d'un accord entre les deux partenaires. Les objectifs proposés viennent compléter ceux déjà énoncés dans l'article 3 ;3 – orientation 3.

#### Contexte justifiant des compléments apportés à l'article 5.12 de ladite convention

L'article 5.4 de ladite convention prévoit que l'ADUGES assure l'entretien et la maintenance des locaux mis à sa disposition.

Les articles 5.11 et 5.12 précisent que la maintenance des locaux est répartie, à compter de 2017, sur le principe de droit commun, locataire/propriétaire. L'application stricte de cette clé de répartition a abouti à un transfert de charges évalué à 110 000 € annuels. Ce transfert a nécessité un travail important de rationalisation, de suivi et d'organisation de la maintenance des locaux de la part de l'ADUGES. Une collaboration a donc été assurée avec le service Bâtiments de la Ville pour responsabiliser et former les cadres de l'association et favoriser la communication avec les services techniques de la Ville.

Enfin, l'article 5.13 prévoit que le dispositif soit évalué en n+1 pour s'assurer de sa pertinence et de son efficience et puisse faire l'objet d'ajustements.

Au regard d'un an de fonctionnement, les partenaires Ville et ADUGES ont partagé une analyse des modalités de

gestion et de maintenance des bâtiments qui amène à proposer de les entériner et de les faire entrer dans le fonctionnement commun de l'association.

Contexte justifiant des modifications apportées à l'article 10.1 de ladite convention

L'article 10 de ladite convention pose les principes d'un dialogue de gestion renforcé. Ce dialogue de gestion renforcé s'incarne au travers d'instances de gouvernance et d'outils permettant un suivi optimal de l'usage de la subvention allouée par la Ville à l'ADUGES.

Dans une logique de simplification et d'allègement des charges administratives, pour limiter les éventuels problèmes de trésorerie de l'ADUGES, au vu des dispositions posées par l'article 10 de ladite convention et suite à un accord entre le Trésor Public, la direction générale des Ressources et de la Modernisation et la direction générale Administration et Sécurité, il est proposé que la subvention annuelle de fonctionnement ne fasse plus l'objet d'un avenant financier conditionnant son versement effectif mais simplement d'une délibération du conseil municipal.

Ainsi et dans ce cadre, il est donc proposé, par le présent avenant :

- de compléter les objectifs stratégiques et indicateurs d'évaluation posés à l'article 3.3 orientation 3 de ladite convention pour y intégrer les objectifs émergeant du projet unique d'accueil et d'accompagnement des associations du Dunkerquois.
- d'entériner les principes expérimentaux posés aux articles 5.11 et 5.12 de ladite convention pour la maintenance des bâtiments mis à disposition de l'ADUGES pour les faire entrer dans le fonctionnement commun de l'association.
- de modifier les dispositions prises pour le versement annuel de la subvention de fonctionnement et définies à l'article 10.1 de ladite convention dans une optique de simplification et d'allégement des démarches administratives.

Avis favorable en date du 14/05/19 de la commission Démocratie, culture, territoires et vie de quartier

2 abstentions: Wulfran Despicht, Michel Delebarre

4 contre : Liste Défi Dunkerquois

Adopté

# **DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN**

## 25.- Bilan des actions 2018 DSU et financées par la DSUCS

Rapporteur : Madame Karima BENARAB, 1ère Adjointe au Maire

L'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « chaque année, dans les communes ayant conclu avec l'Etat un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la ville ou ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté (...) un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain ».

La dotation de Solidarité Urbaine est une composante de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Pour l'exercice 2018, la Ville a perçu une dotation de solidarité urbaine de 6 480 953 euros (1 734 080 € pour Dunkerque et 4 746 873 € pour Saint-Pol-sur-Mer), une somme qui a contribué au financement de nombreuses opérations de fonctionnement du programme Politique de la Ville pour Dunkerque et la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

Comme les années précédentes, l'action de la Ville en matière de politique de développement solidaire va bien au-delà de cette participation versée par l'Etat. En effet, l'action est quotidienne en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville et s'appuie sur la mobilisation de nombreuses charges et sur la mise en œuvre de nombreuses actions ponctuelles, notamment dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale puis du Contrat de Ville 2015-2020 (signé le 9.07.2015).

Ces actions sont détaillées en document annexe.

Avis favorable en date du 14/05/19 de la commission Démocratie, culture, territoires et vie de quartier

#### M le maire :

Merci, des interventions ?

Pour la délibération n°24 :

- Qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois
- Qui s'abstient ? Wulfran Despicht, Michel Delebarre

Très bien, la 25, pas de vote. M. Montagne vous avez la délibération 26

#### **AMENAGEMENT URBAIN**

26.- Quai aux fleurs - convention relative à la réalisation partielle des travaux de compétence communale dans le cadre de l'aménagement du quai aux fleurs à Dunkerque - réalisation des travaux d'éclairage public

Rapporteur: Monsieur Jean-François MONTAGNE, Adjoint de quartier

Dans le cadre de la politique communautaire « l'Agglo au Fil de l'Eau », le quai aux Fleurs à Dunkerque fait l'objet d'un projet de réaménagement global sur la section comprise entre le pont des Corderies et le pont du Littoral. Cette opération est réalisée par la Communauté Urbaine et par la ville de Dunkerque, chacune pour ce qui concerne ses compétences propres.

La Communauté Urbaine prend en charge les travaux de reconstruction et réhabilitation des ouvrages d'assainissement, les travaux d'effacement des réseaux aériens, la requalification de la voirie et des trottoirs et la création d'une voie verte.

La ville de Dunkerque réalise les travaux d'éclairage public, de mobilier urbain et d'espaces verts.

Néanmoins, compte tenu des contraintes techniques de réalisation des travaux d'éclairage public et de leurs incidences sur l'avancement des travaux de voirie, dans un souci de simplification et de respect des échéances souhaitées dans la mise en œuvre du projet, il est convenu que la Communauté Urbaine de Dunkerque assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil de l'éclairage public : réalisation de la tranchée, pose de fourreaux et pose du cuivre nu (fournis par la ville de Dunkerque).

Sur le fondement de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, il a été décidé la réalisation d'une convention qui sera soumise à signature à l'issue de sa validation au prochain conseil municipal ; cette convention a pour objet de définir les modalités de réalisation des travaux, de remise des ouvrages à la ville et les conditions de remboursement de leur coût total par la ville de Dunkerque à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 36 600 euros TTC, répartis comme suit :

\*réalisation de la tranchée (terrassements et remblais) : 24 500 € TTC

\*pose des fourreaux : 4 500 € TTC \*pose du cuivre nu : 1 500 € TTC

La fin des travaux est fixée au 31 décembre 2019.

Le montant définitif de la participation sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées.

La présente convention entre la Communauté urbaine de Dunkerque et la Ville précise les conditions et les missions de chacun.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention fixant les conditions de remboursement du coût total de la réalisation des travaux de génie civil relatif à l'éclairage public du quai aux fleurs, pour une enveloppe financière prévisionnelle de 36 600 euros TTC, par la Ville de Dunkerque à la Communauté urbaine de Dunkerque.

Avis favorable en date du 13/05/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

#### Adopté à l'unanimité

### M. Montagne:

Merci M. le maire. Alors cette délibération va me donner l'occasion de vous donner des nouvelles du quai aux fleurs. Je sais que vous attendiez tous des nouvelles du quai aux fleurs. Ah, voilà, je sais. Alors, je vais vous faire un résumé des épisodes précédents puisque c'est une véritable saga le quai aux fleurs! Alors, donc comme vous le savez, c'est un vaste programme, appelé « l'agglo au fil de l'eau ». Si vous êtes passés par là, vous avez vu qu'il y a eu la naissance, la création d'une vélo route-voie verte, donc là, elle est actuellement quasiment terminée et il ne reste plus qu'à y mettre les terrasses au bord de l'eau et ça, ça se fera en septembre.

Déjà, je vous encourage à aller découvrir cette partie de Rosendaël sachant qu'à terme donc, nous aurons une piste cyclable qui de l'ouest à l'est du quartier va mailler entièrement le territoire. Normalement, il y avait une belle photo qui devait arriver, ah, voilà vous êtes tous admiratifs, je me doute bien, donc avec des poteaux roses, le poteau rose tout à fait, qui est donc la marque de fabrique, bien sûr, de Rosendaël. Alors, donc dans le cadre de cette politique communautaire le quai aux fleurs fait donc l'objet d'un projet de réaménagement global réalisation Communauté urbaine et ville de Dunkerque. Concernant la réalisation des travaux d'éclairage public que vous pouvez voir sur les photos, le montant est estimé à 36 600 € TTC.

#### M le maire :

Merci M. Montagne. Des interventions?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour les poteaux roses ? On aurait pu tous avoir une rose aujourd'hui, d'ailleurs M. Montagne.

# M. Montagne:

C'est vrai.

### M le maire :

Mme Dequidt, la délibération n°27.

## **ENVIRONNEMENT**

# 27.- Permis de végétaliser

Rapporteur : Madame Diana DEQUIDT, Adjointe au Maire

La Ville de Dunkerque a lancé une démarche de Fabrique D'initiative locale en mars 2018 sur la nature en ville. De nombreux ateliers de coproduction avec les habitants ont définis des actions à mettre en œuvre sur l'espace public ou chez soi afin de développer la nature à Dunkerque.

La Ville de Dunkerque souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des associations... afin de :

- Favoriser la nature et la biodiversité en ville ;
- Participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie ;
- Changer le regard sur la ville ;
- Créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment ses voisins ;
- Créer des corridors écologiques et renforcer la trame verte communale ;
- Créer des cheminements agréables et ainsi favoriser les déplacements doux.

A cette fin, le permis de végétaliser permettra à toute personne de verdir les espaces publics, dès lors que celui-ci s'engage à assurer la pose et l'entretien sur l'espace public d'un dispositif de végétalisation : arbres, arbustes, murs végétalisés, jardinières mobiles ou plein terre, plantations en pleine terre d'arbre ou non, mobiliers urbains végétalisés, ...

Ce permis de végétaliser prendra la forme d'une convention entre la Ville et l'habitant.

Le jardinier pourra recevoir des conseils et poser toute question utile auprès de la Direction du Développement durable et de l'Environnement de la Ville de Dunkerque.

Le permis de végétaliser est accordé par la Ville de Dunkerque après avis favorable des Maires adjoints de quartier ou de leurs représentants à l'issue d'une étude de faisabilité technique.

Ces initiatives devront contribuer au développement de la nature en ville et répondent à un objectif d'intérêt public.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Accepter ces dispositions
- Autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la poursuite de ce dossier.

Avis favorable en date du 13/05/19 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

## Adopté à l'unanimité

### Mme Dequidt:

Merci M. le maire. La ville de Dunkerque souhaite favoriser la présence de la nature en ville, en témoigne notamment donc le PLUIHD mais aussi le plan 10 000 arbres ou les fabriques d'initiatives locales dédiées à la nature en ville. Donc, les enjeux de cette démarche sont multiples : favoriser la biodiversité, embellir notre cadre de vie, améliorer notre santé ou encore créer des cheminements agréables et ainsi favoriser les déplacements doux. Le permis de végétaliser que je vous propose ici d'adopter répond à ces enjeux, mais aussi à celui de permettre aux habitants d'être acteurs de leur ville. En prenant appui sur les échanges riches et enthousiastes qui ont eu lieu lors des ateliers des fabriques d'initiatives locales et de la nature en ville, nous avons souhaité avec les habitants, instaurer le permis de végétaliser. Donc, l'idée est de permettre à toute personne ou à tout collectif qui le souhaite de verdir un espace public déterminé comme par exemple, en posant des jardinières ou en végétalisant leur façade, en plantant des arbres etc...

Pour ce faire, donc toute personne intéressée pourra se faire connaître auprès de la direction du développement durable afin d'établir la signature d'une charte qui reprend les règles du jeu, avec donc par exemple parmi ces règles, une attention particulière bien sûr à l'espace qui est laissé libre sur les trottoirs pour les piétons ou les PRM évidemment, l'interdiction d'utiliser les pesticides, puisque les services de la ville ne les utilisent plus depuis belle lurette, et qu'il ne faudrait pas créer l'effet inverse à celui escompté, et puis des indications également dans le choix des espèces, par exemple. Bien entendu, la direction du développement durable et les mairies de quartier apporteront un appui aux habitants ou aux collectifs volontaires. Voilà, que ça soit par exemple à travers la pose de fosses quand c'est souhaité, même si on sait que ça prend un petit peu de temps ou en prenant les exemples par exemple de Rosendaël, n'est-ce pas M. Montagne? On a de beaux exemples et donc voilà, on a déjà beaucoup d'habitants qui sont prêts à démarrer. Donc, j'espère très fortement que vous approuverez cette délibération.

# M le maire :

Merci. Voilà, il ne nous reste plus qu'à candidater pour entretenir l'espace public et le verdir. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il y a un logo, voilà, c'est ce qui est planté, c'est ce qu'on voit là effectivement. Pas d'intervention ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour je vous en remercie.

C'est une très belle initiative, j'espère qu'elle permettra à tous à chacun de pouvoir justement s'approprier l'espace public et de le verdir au maximum en respectant les consignes. M. Frémont, la délibération n°28.

# **ECONOMIE TOURISME**

## 28.- Renouvellement de la concession de plage - exercice d'un droit de priorité

Rapporteur: Monsieur Jean-Yves FREMONT, Adjoint au Maire

La concession de plage a été confiée à la commune par arrêté préfectoral du 23 septembre 2011 pour une durée de neuf ans à compter du 1er juin 2010.

Conformément aux dispositions de l'article L2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques, l'Etat demande à la commune si elle entend faire valoir son droit de priorité dans la procédure de renouvellement de la concession de plage.

Dans ce cas, le dossier sera soumis à l'approbation du préfet après enquête publique.

En qualité de station classée, la commune réunit les conditions permettant de solliciter l'attribution de la concession de plage et garantit un service public de qualité, accessible à tous.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la commune à exercer son droit de priorité dans l'attribution de la concession de plage de Dunkerque et de la solliciter pour la durée maximale de douze ans.

Compte tenu des délais de procédure, l'Etat propose de proroger de 12 mois l'actuelle concession.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Autoriser la commune à exercer son droit de priorité dans le renouvellement de la concession de plage de Dunkerque
- Accepter la prorogation de l'actuelle concession sur 12 mois
- Autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette procédure

Avis favorable en date du 10/05/19 de la commission Economie, tourisme, commerce, animation, sécurité

#### Adopté à l'unanimité

#### M. Frémont:

Merci M. le maire. Cette délibération concerne le renouvellement de la concession de la plage. Alors, comme je n'ai ni photos à vous présenter, ni badges à vous présenter, c'est mon merveilleux bronzage dunkerquois que je vous propose, qui témoigne de la façon dont on profite de la plage sur notre territoire dunkerquois. Plus sérieusement, cette délibération qui a vocation donc à renouveler la concession plage qui a été confiée à la commune par arrêté préfectoral du 23 septembre 2011 pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, nous sommes donc dans la situation où l'Etat nous demande de faire savoir si nous voulons faire valoir notre droit de propriété dans la procédure de renouvellement de la concession plage, selon les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques.

Alors, évidemment Dunkerque station classée de tourisme est légitime à solliciter l'attribution de la concession plage et garantir également de faire un service public accessible à tous. Je vais donc vous inviter parce que cette plage est magnifique, elle se développe de façon formidable, vous le dites souvent M. le maire, à la fois sur la fréquentation touristique en hausse systématique depuis des années avec des chiffres remarquables, les nouveaux équipements en cours et à venir. Bien sûr, le travail important sur l'animation, des animations plus nombreuses, plus variées et ouvertes au plus grand nombre et en plus le soleil, je vous assure qu'il est là de plus en plus fort.

## M le maire :

- C'est formel, mais il vaut le faire. Voilà. Y-a-t'il des interventions?
- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour je vous en remercie. M. Tomasek la délibération  $n^{\circ}29$ .

# **ACTION CULTURELLE**

# 29.- <u>Bateau Feu - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs multipartenariale - Années 2019</u> à 2022.

Rapporteur: Monsieur Michel TOMASEK, Adjoint au Maire

Une convention pluriannuelle d'objectifs multi-partenariale est établie entre la Ville de Dunkerque, la Communauté urbaine de Dunkerque, la Région Hauts-de-France, l'Etat et l'association Centre de Développement Culturel de Dunkerque et agglomération, dénommée Le Bateau Feu Elle a pour objet *a)* d'établir le cadre contractuel entre le Bateau feu, titulaire du label Scène nationale, et les partenaires publics pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel et *b)* de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs prioritaires poursuivis sur la période de 2019 à 2022.

Elle confirme les engagements des différents partenaires et précisent les conditions techniques, administratives et financières de sa mise en œuvre.

S'appuyant sur les orientations culturelles présentées lors du conseil municipal du 13 décembre 2018, la Ville de Dunkerque souhaite qu'il soit tenu compte, dans l'offre et l'activité de la Scène nationale, des éléments suivants :

- Une nécessaire réponse aux enjeux sociétaux, technologiques, politiques, économiques, environnementaux contemporains, qu'ils soient locaux ou globaux, prenant en compte *a)* les spécificités du territoire (ville portuaire et industrielle, polder, dimension balnéaire et horticole, terres d'échanges et de migrations, création contemporaine et traditions festives...), *b)* sa situation géographique exceptionnelle (détroit, position frontalière, relation aux autres régions nord-ouest-européennes...), *c)* un nécessaire renforcement de l'accès aux savoirs et des capacités de discernement, *d)* l'urgence de développer la capacité des populations à échanger, s'ouvrir, se relier, s'engager collectivement, *e)* le nécessaire renforcement de la créativité et de l'intelligence collective, et *f)* la nécessité d'une meilleure appropriation des espaces publics urbains ;
- Faire vivre les patrimoines et les mémoires dans une logique de dialogue et d'ouverture (patrimoine matériel et immatériel, réseau des villes-mémoire, Reconstruction, mémoire des migrations...);
- Engager la plus grande diversité de publics dans des activités artistiques et culturelle créatives (qualification des pratiques amateurs et préprofessionnelles, démarche auprès des publics dits éloignés de l'offre culturelle, empêchés, fragilisés ou en repli sur soi y compris en raison du numérique et des nouvelles technologies);
- Affirmer et développer le profil de la ville portuaire européenne créative (projets transmaritimes, transfrontaliers, internationaux connectant cultures nord-européennes et cultures latines et plus au sud, réseau des villes créatives portuaires...);
- Innover en matière d'éducation populaire et d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Rendre plus lisible et plus visible l'offre culturelle dunkerquoise.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter ces dispositions
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention et tous les documents nécessaires.

Avis favorable en date du 14/05/19 de la commission Démocratie, culture, territoires et vie de quartier

#### 4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

### Adopté

## M.Tomasek:

Merci M. le maire. Cette délibération porte donc sur la convention pluriannuelle d'objectifs multipartenariale avec le Bateau Feu et porte sur une période de 3 ans, elle est renouvelée tous les 3 ans. C'est une convention entre le Bateau Feu et les divers partenaires du Bateau Feu, c'est-à-dire les partenaires financiers du Bateau Feu, donc Région-Etat, etc... La convention définit les modalités d'objectifs et d'évaluation pour en ce qui concerne la ville de Dunkerque, chaque partenaire a donc ses demandes particulières. Pour ce qui concerne la ville de Dunkerque, on s'est appuyé tout simplement sur le document qui vous avez été communiqué à la séance du 13 décembre de l'année dernière et donc qui reprend donc un certain nombre de souhaits de notre part quant à l'action du Bateau Feu. Je ne les énumère pas, vous les avez entendus en décembre et vous pouvez les retrouver dans votre document.

### M le maire :

- Des interventions?
- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois

Merci. M. Duquennoy vous avez les délibérations 30 à 32.

### **PERSONNEL**

# 30.- Mise à jour du tableau des effectifs.

Rapporteur: Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Compte-tenu des prévisions de recrutement, de changement de grade, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- Brigadier chef principal de police municipale : + 2 postes
- Gardien-brigadier de police municipale : + 1 poste
- Adjoint administratif principal de 1ère classe : + 1 poste
- Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe : + 2 postes
- Technicien: +3 postes
- Attaché principal de conservation du patrimoine : + 1 poste
- Bibliothécaire : + 1 poste

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au budget.

Il vous est proposé de valider ces ajustements.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

## Adopté à l'unanimité

# 31.- Revalorisation des montants de remboursement des frais d'hébergement et des indemnités kilométriques dans la fonction publique.

Rapporteur: Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Deux arrêtés du 26 février 2019 sont venus revaloriser le montant des indemnités de missions prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, ainsi que les indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 pré-cité.

Ces indemnités sont payables sur la base du barème ci-dessous :

# Indemnités forfaitaires de déplacement

	France	e métropolitaine	Outremer		
	taux de base	Grandes villes (>200 000 hab) et Grand Paris	Communes de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane	Nouvelle- Calédonie, Iles Walis et Futuna
Hébergement	70,00 €	90,00€	110,00€	70,00 €	90,00€
Déjeuner	15,25 €	15,25 €	15,25 €	15,75 €	21,00 €
Dîner	15,25 €	15,25 €	15,25 €	15,75 €	21,00 €

### Indemnités kilométriques

	jusqu'à 2000 km	de 2001 à 10000 km	après 10000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,29€	0,36€	0,21€
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0,37€	0,46€	0,27€
Véhicule de 8 CV et plus	0,41€	0,50€	0,29€

En l'absence de dispositions spécifiques, les dispositifs en vigueur à l'Etat sont transposables dans la fonction publique territoriale.

Il vous est proposé d'adopter ces dispositions, pour lesquelles les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

# Adopté à l'unanimité

## 32.- Ajustement du référentiel indemnitaire et ajustement du tableau des effectifs

Rapporteur: Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

#### 1) Ajustement du référentiel indemnitaire

Par délibération du 17 novembre 2016, le conseil municipal a mis en place le nouveau cadre indemnitaire applicable à la Ville de Dunkerque.

Fondé sur les dispositions du régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel, le dispositif indemnitaire en vigueur est construit sur un régime indemnitaire de grade, auquel peut s'ajouter un régime indemnitaire de fonctions, réparties par catégorie statutaire et par groupe de fonctions.

La réforme catégorielle nationale du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, classant ce cadre d'emplois en catégorie A, nous conduit à ajuster le référentiel indemnitaire applicable à la Ville.

Les agents bénéficiant de cette modification statutaire bénéficieront aussi de ce fait, à la Ville de Dunkerque, d'une revalorisation de leur régime indemnitaire de grade (RIG).

Le RIF de référent social a été mis en place afin de reconnaître des contraintes ou des exigences particulières qui dépassent celles exigées normalement par le cadre d'emplois correspondant. Tel est en effet le sens des RIF à la Ville de Dunkerque. Ces sujétions sont désormais intégrées, dans le cadre de la réforme nationale, dans la définition du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs classé en catégorie A. Dès lors, le RIF de référent social mis en place afin de pallier l'absence de statut adapté au plan national n'a plus lieu d'être. Il est donc proposé de le retirer de la grille.

Par ailleurs, dans le souci de maintenir une cohésion de groupe au sein des équipes pour des agents qui exercent le même métier mais qui ne relèvent pas tous du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, il est apparu nécessaire de créer un RIF « équivalent assistant socio-éducatif » afin de permettre aux agents de catégorie C et de catégorie B d'être valorisés au même niveau que les assistants socio-éducatifs. Ainsi, les agents affectés au poste de référent social s'inscrivent tous dans la définition du cadre d'emplois défini nationalement pour le grade de référence qui est celui d'assistant socio-éducatif. Ceux qui n'ont pas encore été en mesure d'accéder au grade d'assistant socio-éducatif bénéficient donc du RIF équivalent ASE afin que soient compensées les exigences et contraintes particulières attendues sur ces postes. La fiche fonction correspondante prend ces évolutions en compte et sa version actualisée est diffusée sur l'intranet.

Par ailleurs, le caractère contraint de cette réforme conduit à autoriser à titre exceptionnel le cumul du RIF équivalent ASE et de l'indemnité de maintien de situation antérieure.

Cette disposition a été présentée en CTP lors de ses réunions des 25 avril et 13 mai 2019.

Le tableau ci-dessous précise le montant brut des RIF existants, par ailleurs répartis dans les groupes de fonction de l'Etat pour les grades concernés par l'IFSE et respectant les plafonds réglementaires des autres indemnités leur servant de base.

Cat A Cat		Cat B Cat C			at C	0.11)	0.10	RIF			
1	2	3	4	1	2	3	1	2	Critères management	Critères sujétions	KIF
Х									Direction générale		1000
	Х			Х					Directeur(trice)		500
	Х			Х					Directeur (trice) adjoint		300
		Х		Х						Directeur de projets ou d'études	300
		Х		Х			Х		Responsable de service		260
			Х		Х		Х		Responsable de secteur		220
			Х		Х					responsable de projets ou d'études	200
						Х	Х		Responsable d'unité ou d'équipe		170
						Х	Х			Coordinateur (trice) de projets ou d'études	150
						Х				Maître-nageur sauveteur	145
						Х	Χ			Assistant de projets ou d'étude	100
						Х		Х		Adjoint au responsable d'unité ou d'équipe	90
						Х	Х			Assistant de direction	90
						Х	Х			Adéquation grade - poste (4 niveaux)	70/60/50/30
				Х	Х	Х	Х	Х		équivalent assistant socio-éducatif	de 60 à 120
			Х			Х	Х			Régisseur (3 tranches)	70 / 40 /30
			Х			Х	Х			Animation FIL	60
						Х	Х			Conduite de poids lourds	60
			Х			Х	Х			Tutorat situations complexes	40
			Х			Х	Х			Assistant de prévention	40
						Х		Х		Pénibilité(s) horaire (s)	40 / 80
						Х		Х		Travail du dimanche ou jour férié	50 / 25
			Х			Х		Х		autres postes	0

## 2) Ajustement du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs sera actualisé afin de prendre en compte la modification catégorielle du statut particulier des assistants territoriaux socio-éducatifs, ainsi que celle des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

Les dépenses correspondantes à ces ajustements sont inscrites au budget primitif 2019.

Il vous est proposé de valider ces dispositions.

Avis favorable en date du 29/05/19 de la commission Finances et budget, Administration Générale

# Adopté à l'unanimité

# M le maire :

Merci. Des interventions ? Sur les délibérations 30 à 32?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour je vous en remercie. M. Montet, pour la dernière délibération, la 33.

# **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES**

# 33.- Contrat d'affermage pour la gestion du bowling - avenant de prolongation

Rapporteur : Monsieur Bernard MONTET, Adjoint au Maire

La Ville de Dunkerque a conclu avec l'association Dunkerque Détente (A2D) un contrat d'affermage pour la gestion du bowling situé sentier de la Vallée à Dunkerque de courte durée (3 ans).

Cette durée a été arrêtée dans l'attente d'un nouvel équipement à développer en centre-ville.

Le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2019 alors que les modalités du nouvel équipement ne sont pas totalement finalisées.

Il convient donc dans cette attente de poursuivre l'activité bowling dans l'équipement actuel pour éviter une rupture d'activité et une perte de clientèle au niveau de l'agglomération dunkerquoise.

C'est pourquoi, il est proposé de prolonger la durée de l'actuel contrat d'affermage d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Accepter ces dispositions
- Autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant de prolongation ainsi que tout acte à intervenir dans ce dossier

Avis favorable en date du 10/05/19 de la commission Economie, tourisme, commerce, animation, sécurité

## Adopté à l'unanimité

Merci. Des interventions?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour je vous en remercie.

## III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal prises en application du texte susvisé,

Vu les crédits ouverts au budget,

J'ai eu à prendre les décisions suivantes dont je rends compte au Conseil Municipal

# **COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER**

# 1. <u>Fêtes du carnaval 2019</u>

Un contrat est conclu avec la société OLB PRODUCTIONS afin d'assurer l'engagement des musiciens pour les manifestations du carnaval les 25, 26 et 27 février 2019 pour un montant global de 7 279,50 €.

### 2. <u>Concert du 15 mars 2019</u>

Un contrat est conclu avec HEMPIRE SCENE LOGIC pour l'organisation du concert « The Hitchhikers to Dublin » le 15 mars 2019 à l'académie de musique pour un montant de 2 437,05 €.

## 3. Pièce de théâtre du 29 mars 2019

Un contrat est conclu avec la Compagnie La Belle Histoire pour une représentation théâtrale le 29 mars 2019 à 20h30 pour un montant de 3 250 € TTC.

## 4. Concert du 26 avril 2019

Un contrat est conclu avec HEMPIRE SCENE LOGIC pour un concert « Banda Ancha Salsa » le 26 avril 2019 à l'auditorium de l'académie de musique pour un montant de 2 063,58 € TTC.

# 5. Spectacle du 11 mai 2019

Un contrat est conclu avec la SARL « SmartFr la Nouvelle Aventure » pour un spectacle intitulé « Quelle famille !? » le 11 mai 2019 à la médiathèque Emile Zola pour un montant de 711,60 € TTC.

# 6. Spectacle déambulatoire du 25 mai 2019

Un contrat est conclu avec LE POCKLECTIF pour un spectacle déambulatoire le 25 mai 2019 à l'occasion de la journée Portes Ouvertes à l'école des Beaux-Arts pour un montant de 758,80 € TTC.

### 7. <u>Atelier Musicothérapie du 8 juin 2019</u>

Un contrat est conclu avec l'association « Dynamo » pour l'animation d'un atelier de musicothérapie le 8 juin 2019 à la médiathèque Émile Zola pour un montant de 180 €

## 8. Spectacle "A ticket to ride, Please!" le 6 juillet 2019

Un contrat est conclu avec la compagnie « Rocambole » afin d'animer un spectacle intitulé « A ticket to ride, Please! » le 6 juillet 2019 à la médiathèque Émile Zola pour un montant de 590 € TTC.

# 9. Exposition « Les Années 60 » les 6 et 7 juillet 2019

Un contrat est conclu avec la Compagnie des Métiers d'Autrefois pour une exposition « Les Années 60 » les 6 et 7 juillet 2019 au centre Jean-Cocteau, pour un montant de 5 110 € TTC.

## 10. Saint Pol en Fête - Concert du 6 juillet 2019

Un contrat est conclu avec la société OLB PRODUCTIONS afin d'assurer le concert du 6 juillet 2019 pour un montant de 3 450 €.

## 11. Saint Pol en Fête - Concert du 7 juillet 2019

Un contrat est conclu avec la société OLB PRODUCTIONS afin d'assurer le concert le 7 juillet 2019 à 16h00 pour un montant de 3 100 €.

# 12. Saint Pol en Fête - Concert du 7 juillet 2019

Un contrat est conclu avec la société OLB PRODUCTIONS afin d'assurer le concert du 7 juillet 2019 à 11h00 pour un montant de 3 500 €.

## 13. Saint Pol en Fête - Podium années 80

Un contrat est conclu avec la société OLB PRODUCTIONS afin d'assurer le spectacle du 7 juillet 2019 pour un montant de 25 000 € TTC.

# 14. <u>Journée mondiale de l'autisme - Conférence/Débat du 2 avril 2019</u>

Un contrat est conclu avec l'association « ado'tisme » pour participer à une conférence/débat pour la journée mondiale de l'autisme le 2 avril 2019 à la médiathèque Emile Zola pour un montant de 200 €.

## 15. Convention d'intervention avec "Achacha La Musique"

Une convention est conclue avec l'intervenant « Achacha La Musique » afin qu'il assure 2 séances de découverte et d'éveil musical pour les tout-petits le 6 juin 2019 pour un montant de 288 € TTC.

## 16. Spectacle de fin d'activités pour les enfants du plan mercredi

Une convention est conclue avec Planètemômes pour l'organisation d'un spectacle à destination des enfants du plan mercredi pour un montant de 290€.

## 17. Contrat de location conclu avec la société FUN N JUMP

Un contrat est conclu avec la société FUN N JUMP pour la location d'une structure gonflable « taureau mécanique » dans le cadre du festival enfance-jeunesse du 28 septembre 2019 pour un montant de 450 € TTC.

# 18. Régie jeunesse - Participation financière des familles pour les manifestations ou sorties organisées par le service enfance pour les haltes garderies

La régie de recettes pour les encaissements de la direction de la jeunesse est modifiée afin de permettre l'encaissement de la participation familiale pour les activités organisées par le service enfance (ex : sortie « famille », brocante, etc...). Cette participation financière est fixée à 5€ par personne.

# 19. Marché - Banquets pour les seniors Saint-Polois 2019-2020

Un accord cadre à bons de commande est conclu avec la société L'APPART TRAITEUR pour le lot 1: Banquets de printemps pour un montant de 40 000 € HT et le lot 2: Banquets de fin d'année pour un montant de 45 000 € HT.

# 20. Travaux de remplacement des chéneaux en zinc à l'école Anatole France

Un marché est conclu avec l'entreprise A.B.D pour un montant de 38 922,94 HT (+ option de 10 665,00 € HT).

#### **COMMUNE DE FORT-MARDYCK**

# 21. Convention de partenariat avec l'association les corsaires pour l'organisation du carnaval 2019

La commune de Fort-Mardyck organise la bande des pêcheurs en partenariat avec l'association les Corsaires le 2

février 2019. Il s'agit de définir les engagements de chacune des parties

#### **ACTION SPORTIVE**

#### 22. Convention de mise à disposition de la piscine Paul Asseman

Une convention est conclue avec l'UGSEL pour la mise à disposition à titre gracieux de la piscine Paul Asseman le 6 février 2019.

#### 23. Convention de mise à disposition de la piscine Paul Asseman

Une convention est conclue avec Dunkerque Natation pour la mise à disposition de la piscine Paul Asseman, à titre gracieux, du 7 au 10 mars 2019.

## 24. Avenant n°1 à la convention conclue avec l'EPSM des Flandres

Par convention en date du 15 décembre 2016, la Ville de Dunkerque met à disposition de l'EPSM des Flandres la piscine Georges Deleersnyder les lundis de 17h à 18h moyennant une participation financière. L'avenant n°1 a pour objet d'ajouter un créneau horaire avec une participation financière qui s'élève à 1,10 € par personne et par séance les jeudis de 16h à 17h (hors périodes scolaires).

## **ACTION CULTURELLE**

# 25. Demandes de subvention 2019

Des dossiers de subvention de fonctionnement pour la médiation culturelle, la programmation culturelle et le récolement sont déposés auprès de la DRAC pour une dépense totale de 165 500 €.

# 26. Dépôt d'une œuvre du musée des Beaux-Arts de Dunkerque au musée Girodet de Montargis

Une convention de dépôt est conclue avec l'agglomération Montargoise et Rives du Loing pour le dépôt de l'œuvre « Honneurs rendus à Du Guesclin à Châteauneuf de Randon » de Nicolas-Guy Brenet au musée Girodet de Montargis, pour une période d'un an à compter du 15 décembre 2018.

## 27. <u>Dépôt vente des ouvrages Miserere - Avenant n° 1</u>

L'avenant n°1 à la convention de dépôt vente conclue avec la Fondation Rouault en novembre 2018 a pour objet d'augmenter le nombre d'ouvrages proposés aux usagers et porter à 15 ouvrages le nombre total.

# 28. Partenariat avec la revue Télérama

Dans le cadre du partenariat avec la revue Télérama, le LAAC adhère au système de Pass - Télérama pour le week-end du 22 et 23 mars 2019. Tout détenteur d'un Pass peut bénéficier de 4 entrées gratuites.

# 29. Résidence de monsieur Benjamin Macke

L'association Macke – Bornauw organise des interventions dans le cadre de la résidence de Benjamin Macke autour de la musique traditionnelle et musique à l'image pour un montant de 1 956,32 €.

# 30. Concert du 30 avril 2019

La compagnie Dodeka organise une représentation de « L'empereur c'est moi » le 30 avril 2019 à l'auditorium Bizet pour un montant de 4 234,10 €.

### 31. Master classe autour du chant médiéval

L'association Lyric & Co organise une master classe autour de la découverte du chant médiéval pour un montant fixé à 575,50 €.

# 32. Convention d'occupation conclue avec le Centre de Développement Culturel "le Bateau Feu"

Une convention est conclue avec l'association Centre de Développement Culturel « le Bateau Feu » pour l'occupation des locaux de répétition de l'Avant-Scène, à titre gratuit, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

# 33. Convention de mise à disposition conclue avec Entreprendre Ensemble

Une convention est conclue avec l'association Entreprendre Ensemble pour la mise à disposition, à titre gratuit, des espaces du LAAC pour un séminaire le 7 février 2019.

# 34. Convention de mise à disposition conclue avec Dk Bus marine

Une convention est conclue avec DK Bus Marine pour la mise à disposition des espaces du LAAC pour une manifestation le 31 janvier 2019 pour un montant de 2 220 €.

# 35. Avenant n°2 à la convention conclue avec le jazz club

Par voie d'avenant n°2 l'association jazz club organise deux masters classes d'une durée de 3 heures les 27 avril et 25 mai 2019 pour un montant de 1 320 €.

## 36. Avenant n°5 à la convention de mise à disposition conclue avec Arts Scéniques Rocks

L'avenant n°5 a pour objet le remboursement à la Ville de la quote-part de l'assurance propriétaire souscrite par elle pour les locaux des 4 écluses à hauteur de 0,4342€/m2 soit 481,81€ pour 2018.

#### **AMENAGEMENT URBAIN**

# 37. <u>Convention d'objectifs entre la Ville de Dunkerque, la commune associée de Saint-Pol sur-Mer et</u> l'AGUR

Dans le cadre du protocole de préfiguration NPNRU et de l'élaboration de la convention opérationnelle, une convention d'objectifs est signée entre la Ville de Dunkerque, la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer et l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) pour les années 2019-2020 aux fins de réalisation de 4 missions et pour un montant total de 170 000 €.

#### PROPRIETES COMMUNALES

# 38. <u>Logement n°1 sis 64 rue Henri Terquem - Avenant n°1 au bail conclu avec monsieur Franck</u> Dupont

L'avenant n°1 a pour objet de prolonger la location du logement au profit de monsieur Franck Dupont, pour la durée d'une année à compter du 1er avril 2019.

#### 39. Garage n°4 sis rue Saint Charles - Avenant n°1 au bail conclu avec monsieur Grégory Vienot

L'avenant n°1 a pour objet de prolonger le bail de location du garage au profit de monsieur Grégory Vienot, pour la durée d'une année à compter du 1er février 2019.

# 40. Garage n°13 sis 72 rue Zamenhof - Avenant n°2 au bail conclu avec madame Marie-Christine Dumes

L'avenant n°2 a pour objet de prolonger la location du garage au profit de madame Marie-Christine Dumes, pour la durée d'une année à compter du 22 septembre 2018.

# 41. Opération SENTINELLE - Convention de mise à disposition conclue avec le Ministère de l'Intérieur

Une convention est conclue avec le Ministère de l'Intérieur pour la mise à disposition d'une partie du SIAERD sis 25 rue Faulconnier afin d'y installer son administration générale et technique, dans le cadre de l'opération SENTINELLE, durant la période de carnaval, pour une durée de 11 jours, soit du 22 février au 4 mars 2019 inclus, à titre gratuit.

# 42. Opération SENTINELLE - Convention d'occupation conclue avec le Ministère des Armées

Une convention est conclue avec le Ministère des Armées pour la mise à disposition à titre gratuit, d'une partie de l'immeuble sis 22-24-26 quai des Hollandais dans le cadre de l'opération SENTINELLE, pour une durée de 13 jours à compter du 28 février 2019, soit jusqu'au 12 mars 2019 inclus.

# 43. Convention d'occupation conclue avec l'AFOCAL

Une convention est conclue avec l'AFOCAL pour la mise à disposition, à titre gratuit, de 3 salles de l'ex-école Brossolette située 31 rue Georges Claeyman pour l'organisation de 2 stages BAFA du 11 au 16 février et 17 au 24 février 2019.

# 44. Convention d'occupation conclue avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS)

Une convention est conclue avec le SDIS du Nord pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la maison située 2 rue de Belfort dans le cadre de leurs entrainements, pour la durée d'une année à compter du 16 janvier 2019,

renouvelable par tacite reconduction.

## 45. Convention d'occupation du square Ovion

Une convention est conclue avec l'Etat pour la mise à disposition de la Ville d'un terrain dénommé "square Ovion" situé à l'angle des rues Saint Matthieu et de l'Abbé Choquet, pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2019, moyennant un loyer annuel de 1 227 €.

## 46. Avenant n°2 à la convention conclue avec l'association EVIDANCIA

L'avenant n°2 a pour objet de prolonger la mise à disposition de la salle de sports de l'Institut Médico-Educatif situé 602 avenue de Rosendaël au profit de l'association EVIDANCIA, pour la durée d'une année à compter du 17 février 2019, à titre gratuit.

## 47. Avenant n°4 à la convention conclue avec le Bridge Club de Dunkerque

L'avenant n°4 a pour objet de prolonger la location de locaux de la Maison des Sciences et Techniques au profit du Bridge Club de Dunkerque, moyennant une redevance annuelle de 1,50 € multipliée par le nombre d'entrée pour la durée d'une année à compter du 1er janvier 2019.

#### 48. Avenant n°5 à la convention conclue avec l'association INJENO

L'avenant n°5 a pour objet de prolonger la location d'une salle et de la cour partagée du Relais Assistantes Maternelles situé 64 rue Henri Terquem au profit de l'association INJENO, pour la durée d'une année à compter du 1er février 2019.

# 49. Avenant n°6 à la convention conclue avec le Centre de Recherches Généalogiques Flandre Artois Généalogie

L'avenant n°6 a pour objet le renouvellement de la location de deux salles de l'ex-école Brossolette, sise 72 rue Zamenhof pour la durée d'une année à compter du 1er juillet 2018, moyennant une redevance annuelle de 200 €, charges comprises.

#### 50. Avenant n°6 à la convention conclue avec l'association des Scouts Unitaires de France

L'avenant n°6 a pour objet de prolonger la location de locaux du complexe Georges Hardy situé quai des Maraîchers, au profit de l'association des Scouts Unitaires de France, pour la durée d'une année à compter du 15 avril 2019.

# 51. Avenant n°6 à la convention conclue avec l'association Dunkerquoise pour l'Image et l'Art Plastique (ADIAP)

L'avenant n°6 a pour objet de prolonger la location d'une salle de l'ex-école Brossolette au profit de l'ADIAP, pour la durée d'une année à compter du 1er février 2019, moyennant une redevance annuelle de 500 €, charges comprises.

# 52. Avenant n°21 à la convention conclue avec l'association Terre Neuve

L'avenant n°21 a pour objet de prolonger la mise à disposition de salles de cinéma du Pôle Marine au profit de l'association Terre Neuve, pour la durée d'une année à compter du 1er janvier 2019, à titre gratuit.

# 53. <u>Travaux d'isolation thermique dans les locaux de l'école élémentaire Trystram - demande de subvention</u>

La Ville prévoit de réaliser en 2019 des travaux d'isolation thermique et de rénovation dans les locaux de l'école élémentaire Trystram dont le coût global est estimé au montant de 141 687,11 € HT. Par conséquent, la Ville sollicite les services de l'Etat pour obtenir une subvention au titre de la DSIL.

# 54. <u>Travaux d'isolation thermique dans les locaux de l'école maternelle du Château d'eau - demande</u> de subvention

La Ville prévoit de réaliser en 2019 des travaux d'isolation thermique et de rénovation dans les locaux de l'école maternelle du Château d'eau dont le coût global est estimé au montant de 166 666,66 € HT. Par conséquent, la Ville sollicite les services de l'Etat pour obtenir une subvention au titre de la DSIL.

#### **FINANCES**

# 55. Demande de fonds de concours communautaire 2019

La Communauté Urbaine de Dunkerque verse aux communes un fonds de concours dont le montant permet d'assurer pour les communes tant la gratuité totale du transport des enfants de l'agglomération vers certains équipements communautaires que la gratuité totale des droits d'entrée dans ces équipements. Pour l'année civile 2019, la Communauté Urbaine de Dunkerque accorde : 100 000 € pour Dunkerque, 45 000 € pour Saint-Pol-Sur-Mer et 6 000 € pour Fort Mardyck.

# 56. <u>Demande de subvention au titre du FIPDR pour l'implantation de caméras dans le quartier du Banc Vert</u>

La ville souhaite implanter des caméras de vidéo protection dans le quartier du Banc Vert pour un montant total de 69 094 € HT. Ce dispositif est éligible au Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance. Une subvention à hauteur de 50% de la dépense HT est donc sollicitée soit 34 547€.

# 57. <u>Tarification du droit d'inscription et du repas dans le cadre de la 5ème édition des rencontres</u> AJT (Actions Jeunesse et Territoires)

Dans le cadre de la 5ème édition des rencontres AJT des 28 & 29 mars 2019, les droits d'inscription sont de 50 € et la participation au dîner d'accueil est fixée à 20 €.

# 58. <u>Décision modificative régie de recettes "Aquarium Municipal"</u>

L'article 4 est modifié suite à la mise en place d'une caisse enregistreuse. Fin du paiement contre remise de tickets.

# 59. <u>Décision modificative régie de recettes des bibliothèques de Dunkerque</u>

Suite au déménagement de la bibliothèque de Dunkerque centre, la régie de recette principale est située au service administratif des bibliothèques situé 30 rue du Château.

Les sous régies sont : Malo-les-Bains : 124, avenue de la mer - Petite-Synthe : rue Franchet d'Esperey – Rosendaël : 66 place de la Vallée des roses – Bibliothèque des sables : 48 dique de mer.

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

# 60. Référé devant le juge aux affaires familiales - affaire GABOYER

Le cabinet DHORNE est désigné pour un recours en référé devant le juge aux affaires familiales tendant à autoriser la Ville à inscrire un enfant dans une école dunkerquoise, dans son intérêt, en dépit de l'opposition verbale du père.

### M le maire :

Vous avez reçu les délégations de pouvoir du maire. Y-a-t'il des observations, pas d'observation ? Nous en avons terminé avec le conseil. Notre prochain conseil devrait se tenir logiquement le 26 septembre. Je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 20h00.